

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 100

1999 - N° 3



L'avenue du Château, partie nord de la Grande Perspective avant sa restauration en 1999

SOMMAIRE

Editorial : Retour aux sources et perspectives d'avenir.....	p. 3
Domaine National de Meudon : Quel avenir pour la Grande Perspective ?.....	p. 5
Nouvelles brèves	p. 20
Avis sur la restauration de l'Avenue du Château	p. 21

TAPISSERIE
SIÈGES
CADEAUX
STORES
PAPIERS PEINTS

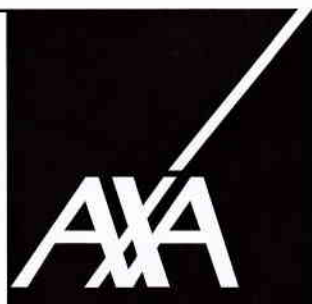
"Bellvue Décoration"

Maison fondée en 1926

J. DESCOUT

RIDEAUX
LITERIE
LUMINAIRES
CANAPÉS
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - Tél. 01 45 34 11 78 - Fax 01 45 34 94 06



**Francis
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller
à votre service*

**TOUTES
ASSURANCES**

**Vie
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON

☎ 01 45 34 16 13 - Fax 01 46 26 16 44

IMPRIMERIE **iR** TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF

Tél. 01 47 36 29 45
Fax 01 47 36 88 76



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison...

l'artisanie

61, rue de la République
Tél. 01 46 26 71 57

MEUDON

Ouvert le DIMANCHE

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, Melle, M.

Adresse.....

adresse, pour l'année en cours, au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6 avenue Le Corbeiller - 92190 Meudon :

☐ un chèque bancaire

Date :

☐ (ou) un chèque postal (C.C.P. Paris n° 22465-15V)

d'un montant de :F

Signature :

MEMBRE ACTIF.....100 F

MEMBRE BIENFAITEUR, à partir de180 F

La cotisation annuelle comporte le service du Bulletin (3 numéros par an)

Editorial

RETOUR AUX SOURCES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au printemps de l'année 1965, six Meudonnais, conscients de la qualité exceptionnelle des sites de Meudon et des menaces qui pèsent sur eux, décident de fonder une association dont le nom "Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon" exprime, à lui seul, l'objet principal de leur action.

En septembre de la même année, se réunit le premier Conseil d'administration, composé de trente membres, qui élit comme président Charles GUILLAUD, éminent physicien, directeur de recherche au C.N.R.S. de Bellevue. Paraît aussitôt le premier Bulletin qui rend compte de ce Conseil et annonce les premières actions à entreprendre. Depuis, avec une grande régularité, trois numéros sont publiés chaque année. Peu à peu, les Bulletins comportent des articles de fond traités par les meilleurs spécialistes, le plus souvent meudonnais mais avec de brillantes exceptions. Lorsqu'elle accepta, il y a plus de dix ans, la charge de rédactrice en chef, Paulette GAYRAL, professeur émérite de l'université de Caen et responsable pendant longtemps d'une société scientifique, lui donna sa forme actuelle. Au dire de hauts fonctionnaires chargés de l'urbanisme et de l'environnement, le Bulletin de notre Comité est aujourd'hui une revue dont les articles "font référence". Que tous ceux qui contribuent à ce résultat, auteurs, rédactrice en chef et son adjointe ainsi que le photographe et l'imprimeur trouvent ici tous nos remerciements et l'expression de notre reconnaissance.

Comme le relate plus loin Michel JANTZEN dans son article "Quel avenir pour la Grande Perspective", Charles GUILLAUD conduisit, dès le début, une action énergique en faveur de cet axe historique de Meudon. Pour ce faire, il s'appuya sur les réflexions et les études d'un jeune architecte en chef des Monuments Historiques dénommé ... Michel JANTZEN, membre de notre Conseil d'administration sans discontinuité durant 34 ans. Michel JANTZEN, qui, au début des années 60, avait eu l'initiative de faire donner des concerts à l'Orangerie, est l'auteur, en 1979, d'une étude magistrale sur le Domaine de Meudon et en particulier du **Plan de réhabilitation de la Grande Perspective** que l'on trouvera à l'intérieur de ce numéro du Bulletin. Sur la base de cette étude, le Ministre de la Culture décida de choisir la Grande Perspective de Meudon parmi les trois sites d'Ile-de-France à restaurer au titre de l'année du patrimoine. Depuis 1980, ce plan de réhabilitation, que les spécialistes dénomment entre eux "Plan JANTZEN", sert de référence à toutes les études complémentaires préalables à la réalisation des travaux.

Au moment où l'Etat engage des sommes importantes pour restaurer complètement l'avenue du Château, élément majeur de la Grande Perspective, Paulette GAYRAL, avec l'accord unanime du comité de rédaction du Bulletin se retourna tout naturellement, pour notre centième numéro, vers Michel JANTZEN, devenu président d'honneur, pour faire le point sur la situation de cet axe historique de Meudon et définir les actions à entreprendre.

Parmi les dossiers que traite notre Comité, celui de la réhabilitation de la Grande Perspective est sans doute le plus important à la fois par la place de ce site dans notre commune et par la durée de l'entreprise. C'est aussi un bon exemple pour illustrer les méthodes et les priorités de notre association. En effet, **l'efficacité de notre action repose largement sur la continuité dans la poursuite des objectifs à atteindre**. Certes, pour la Grande Perspective, cette continuité est incarnée par Michel JANTZEN, mais elle s'est manifestée sur bien d'autres questions que plusieurs membres de notre Conseil ont suivies successivement depuis 34 ans. Une autre

caractéristique fondamentale, qui mérite d'être soulignée, est un souci constant de **prendre en compte le long terme**. Ainsi, pour le remplacement des arbres de l'avenue du Château, notre Conseil d'administration a préféré l'abattage de l'ensemble en une seule fois, solution certes douloureuse à court terme mais qui permettra de retrouver une allée homogène et majestueuse pour le XXIème siècle.

Cette restauration de l'avenue du Château annonce, vers le Sud, la reconquête du bassin hexagonal de Chalais et de la perspective depuis l'Orangerie jusqu'au Tapis Vert et, vers le Nord à Bellevue, la réhabilitation de la place du général LECLERC et de l'avenue du général GALLIENI. Ainsi, au terme de plusieurs décennies de travail et d'actions, sous la vigilante pression du Comité, toute sa splendeur pourra être rendue à la Grande Perspective.

Reflet du génie classique français, cette Grande Perspective peut demain devenir "l'écrin", unique au monde, d'une présentation au public d'une autre facette du génie français : la Recherche scientifique. Elle est, en effet, le trait d'union entre trois édifices emblématiques de la Recherche scientifique qui ont permis la conquête du ciel : la Grande Lunette Astronomique, le Hangar Y et la Grande Soufflerie Aérodynamique.

A cet égard, le Comité peut se féliciter d'avoir récemment contribué à la protection, au titre des Monuments Historiques, de la Grande Soufflerie du Parc de Chalais.

Une autre action importante en cours, qui elle aussi mobilisera le Comité pendant encore de nombreuses années, est la renaissance du Bas-Meudon, dénommé maintenant Meudon-sur-Seine, et la conquête de la Seine à l'occasion de la fermeture des ateliers Renault. Après qu'ils aient défiguré le site pendant plus d'un demi-siècle, leur démolition offre l'occasion de réaliser une urbanisation exemplaire dans un site exceptionnel.

Souhaitons que les pouvoirs publics saisissent la chance qui est offerte à notre génération en créant un véritable bassin de loisirs nautiques sur le petit bras de Seine, de l'île Saint-Germain à l'île de Monsieur, ainsi qu'un Parc des Hauteurs sur les coteaux du "plus beau méandre de la Seine". De la réalisation de ces deux grands projets dépendra largement l'avenir de Meudon, en particulier celui de ses coteaux verdoyants, avec leurs splendides carrières, depuis la maison de RODIN jusqu'à Brimborion.

Les deux grands objectifs du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon :

- **favoriser un développement harmonieux, raisonnable et humain de la cité,**
 - **mettre en valeur le patrimoine architectural, culturel et naturel,**
- resteront longtemps encore d'actualité.

Gérard ADER et Daniel SOREAU



Domaine National de Meudon

QUEL AVENIR POUR LA GRANDE PERSPECTIVE ?

Présentation du site

Cet article n'a aucune ambition à la découverte historique, d'autres s'emploient avec talent et compétence à explorer les archives et à faire avancer la connaissance¹, il s'agit surtout de montrer la valeur que représente pour la sauvegarde du patrimoine naturel et historique de l'Ile-de-France cette partie de l'ancien domaine de Meudon que l'on dénomme "Grande Perspective", cette trace rectiligne esquissée dès le XVII^e siècle, qui a survécu au vandalisme, à l'ignorance, à la cupidité, dont la présence a probablement préservé la forêt de Meudon de l'anéantissement consécutif à l'urbanisation des environs de Paris mais qui reste encore aujourd'hui à découvrir dans toute son ampleur.

Cette partie de l'ancien domaine royal est située presque en totalité sur la commune de Meudon à l'exception du Tapis Vert qui en constitue sa partie Sud sur Clamart. Elle occupe les hauteurs qui dominent au Sud-Ouest le premier méandre aval de la Seine quittant Paris.

La Grande Perspective est orientée selon un axe Nord Nord-Ouest, Sud Sud-Est de 3,2 km dans la partie qui va de la place du général Leclerc à Meudon-Bellevue au carrefour des Arbres Verts à Clamart.

Pour la commodité du texte, nous considérerons l'orientation principale comme étant Nord-Sud.

En partant du Nord, le grand axe emprunte :

- L'Avenue du Château qui sur 920 m va de la cote 100 à la cote 150.
- La Grande Terrasse à la cote 150 horizontale sur 450 m (véritable balcon sur Paris).
- Le parterre compris entre la Grande Terrasse et l'étang hexagonal de Chalais qui sur 950 m va de la cote 150 à la cote 100 (hormis les parterres de l'Orangerie et du Château Neuf restaurés en 1980, cette partie de l'ensemble est peu perceptible).

- Le Tapis Vert compris entre l'Etang Hexagonal et le carrefour des Arbres Verts qui en 900 m va de la cote 100 à la cote 166.

Ce sont ces deux dernières parties, comprises entre la Grande Terrasse et le carrefour des Arbres Verts, qui constituent réellement la partie forte de la Grande Perspective.

La disposition topographique permet en effet de suivre visuellement tout le tracé de la partie Sud du grand axe dont le point bas est marqué par l'Etang Hexagonal, et d'observer de deux points privilégiés (la Grande Terrasse et le carrefour des Arbres Verts) tout l'espace compris entre la ligne de crête de la forêt domaniale et la vallée de la Seine.

Il faut également considérer les prolongements de cet axe encore perceptibles bien qu'aujourd'hui inclus dans les parties urbanisées : au Nord, l'Avenue du général GALLIENI, réalisée au XVIII^e siècle, prolonge l'Avenue du Château dans une partie du bourg de Bellevue ; au Sud, la route du Pavé Blanc prolonge le Tapis Vert jusqu'à la R.N. 306 soit au total un développement d'un peu plus de 4 km. Par comparaison, le grand axe de Versailles allant de la partie rectiligne de l'Avenue de Paris à l'extrémité du grand canal représente environ 5 km. Pour fastidieuses qu'elles soient, ces comparaisons kilométriques ont l'intérêt de montrer des équivalences d'ambition dans la création de ces vastes domaines. Versailles est, à l'origine, un château de plaine qui permettra le développement d'un vaste palais ; Meudon posé sur une colline dominant un site tourmenté devra son développement au génie de ses possesseurs successifs du XVI^e au XVIII^e siècle.

Les espaces qui viennent d'être décrits constituent l'épine dorsale d'un ensemble plus vaste provenant également de l'ancien domaine royal :

Vers l'Ouest, l'ancien enclos de Montafilant bordé par la voie montant vers la grille du Bel-Air qui correspond aujourd'hui à la propriété de l'Institut de France plus connue des Meudonnais pour les expériences qu'y effectua Marcelin BERTHELOT encore marquée dans le paysage par la tour de brique qu'il y fit édifier. A la

¹ Voir les travaux de Marie-Thérèse HERLEDAN en particulier sur les acquisitions foncières aux XVI^e et XVII^e siècles qui établissent de façon précise la chronologie du développement du domaine de Meudon.

suite vers le Sud la partie du domaine affectée à l'Observatoire de Paris, vaste espace forestier qui occupe le plateau au niveau de la terrasse supérieure incluant les anciens communs de la place JANSSEN et de la rue des Capucins ainsi que l'Observatoire construit sur les ruines du Château Neuf. Au bas de la vallée, de part et d'autre de l'Etang Hexagonal, l'emplacement d'une partie des anciens jardins bas, généralement désigné sous le nom de domaine de Chalais, est partagé aujourd'hui entre l'O.N.E.R.A. et le ministère de la Culture.

Vers l'Est, une étroite bande de terrain qui isole une partie de la Grande Terrasse de la ville.

Bien que toutes ces parties présentent un intérêt certain, les circonstances nous portent à considérer en priorité la Grande Perspective et son rapport avec les anciens jardins bas.

Géographie et premiers établissements

Le site de Meudon correspond au point où la bordure Nord du plateau du Hurepoix aboutit à la vallée de la Seine. Deux petits affluents du fleuve : le ru d'Arthelon et le ru de Marivel bordent avec la Seine la colline occupée aujourd'hui par le territoire principal de la commune de Meudon, tout au moins pour sa partie la plus ancienne. Ce site formé de stratifications calcaires dominées par des sables de Fontainebleau et des argiles à meulière offrait à l'origine de nombreuses ravines comparables à ces reliefs encore visibles sur les pentes de la forêt domaniale. Les trois combes (Trivaux) qui constituent les sources du ru d'Arthelon correspondent au point de passage le plus étroit entre la vallée de la Seine et la vallée de la Bièvre. Cette disposition stratégique a probablement conduit, dès les temps préhistoriques, à surveiller ce passage. L'éperon le plus avancé était aisément défendable : naturellement protégé au Sud, à l'Est et au Nord. De ce point permettant la surveillance rapprochée d'éventuels passages, l'horizon s'étendait jusqu'aux hauteurs de Montmartre, de Sannois et du mont Valérien.

La relation optique entre Meudon et le mont Valérien, dont on peut imaginer qu'elle ait pu aider à transmettre des signaux avant même les temps historiques, est probablement la trace virtuelle la plus ancienne de cet axe sur lequel devait se matérialiser la Grande Perspective. Qui n'a pas observé, en descendant l'Avenue du Château, ce mont formant le lointain Nord dans l'exact prolongement de la chaussée ? A Meudon, c'est sur le point culminant de cet axe que, succédant aux hypothétiques occupations préhistoriques, se sont probablement organisées les premières installations de défense et de résidence dont on ne sait rien, jusqu'au

corps de logis qu'Antoine SANGUIN céda à sa nièce Anne de PISSELEU, duchesse d'Etampes.

L'un des intérêts de cette construction est son orientation : avec une façade tournée vers le Sud, cette cellule originelle du Château Vieux allait déterminer l'ensemble de la composition qui, de proche en proche, devait devenir au XVIII^{ème} siècle l'une des créations les plus magistrales de l'âge classique.

Il reste aujourd'hui de cette création toute l'infrastructure, c'est-à-dire l'ensemble des ouvrages ayant contribué à maîtriser les reliefs et à déterminer l'organisation d'un vaste parc où s'interpénétraient parties dessinées et nature. Harmonieuse synthèse entre la géographie, l'art et l'histoire, dont les limites se lisent encore dans le parcellaire communal.

Des origines à la Révolution

Partant du corps de logis originel, se développa un château dont le plan n'allait varier avec le temps qu'en fonction des tendances et des besoins du moment mais dont l'orientation et le parti général ne furent jamais remis en question.

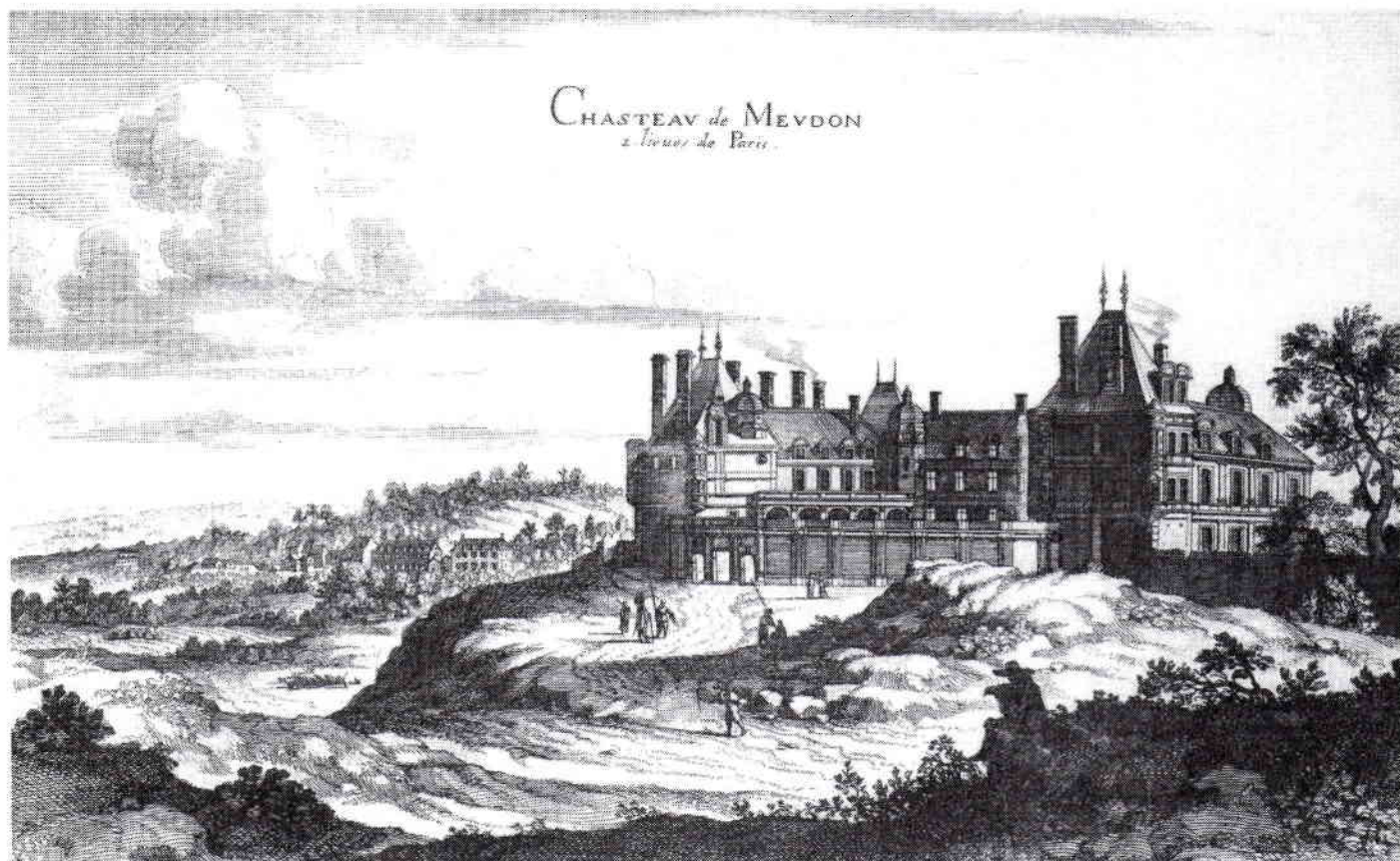
A ce premier bâtiment, Anne de PISSELEU fit adjoindre les ailes en retour, qui au XVII^{ème} siècle, portaient encore la date de 1540.

A la mort de François I^{er}, la Duchesse d'Etampes, tombée en disgrâce, doit quitter la Cour. Elle est contrainte d'abandonner Meudon à Charles de GUISE, cardinal de Lorraine. Il entreprend immédiatement d'importants embellissements. La fabrique la plus célèbre du parc était la Grotte, qui occupait l'emplacement de l'Observatoire actuel. Cette Grotte était due au PRIMATICE.

A la mort du Cardinal, le Domaine passe à son neveu Henri de LORRAINE, duc de Guise, dit le Balafré, celui qui devait périr assassiné à Blois sur ordre de Henri III. Sa veuve se retire à Meudon et se contente d'entretenir le château.

Les guerres de religion ensanglantent la France, le temps n'est plus au plaisir. La Grotte se ruine peu à peu, au point que certains contemporains la considèrent comme un vestige antique.

En 1654, le Domaine est vendu au Surintendant des Finances, Abel SERVIEN. En moins de cinq ans, ce fastueux seigneur multiplia les acquisitions de terres. Bien qu'il n'ait pas pu avant sa mort acquérir la totalité des terrains qui forment les extrémités actuelles du grand



Vue prise du côté nord (extrémité gauche de la terrasse actuelle) présentant l'aspect du château des Guise entre 1552 et 1654. Les buttes de terre et le petit ravin occupent l'emplacement de la terrasse actuelle. Toutefois, pour dégager la vue sur le Château, le graveur a arbitrairement supprimé les habitations au premier plan.

(Collection : Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon)

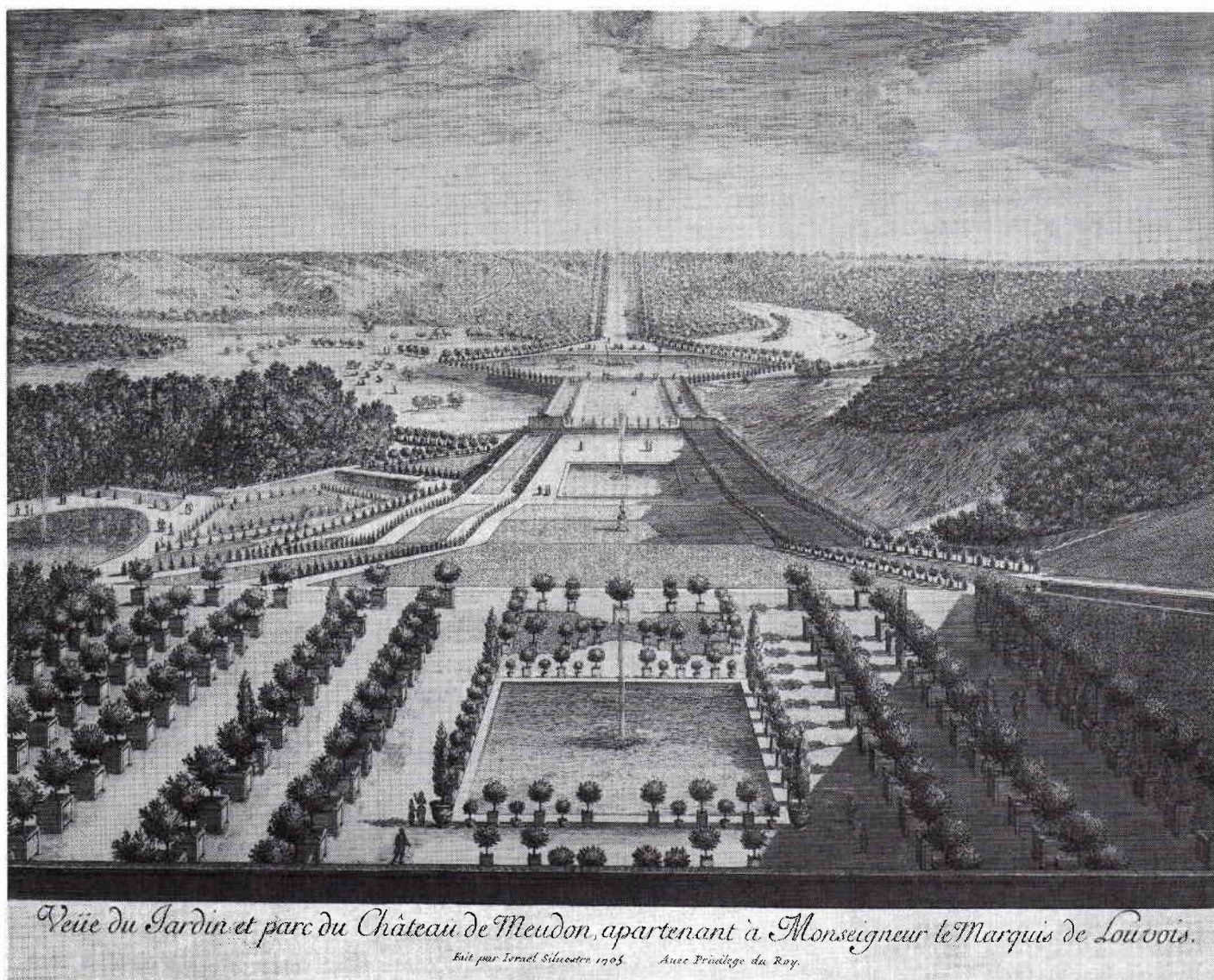
axe, il est permis de penser qu'il avait imaginé ou pour le moins pressenti, ce que pourrait en être le dessin définitif. Les travaux qu'il allait entreprendre pendant sa courte présence à Meudon allaient en effet amorcer les prolongements Nord et Sud du domaine et il n'est pas excessif de dire qu'il est le père de ce grand projet que ses successeurs auront le mérite d'accomplir.

L'œuvre de SERVIEN la plus considérable marque encore profondément le paysage local : c'est la Grande Terrasse², l'Orangerie et la Terrasse Haute. La construction de la Grande Terrasse devait combler la ravine qui bordait le château au Nord et enfouir une partie du village de Meudon qui occupait cette courte vallée. SERVIEN effaçait ainsi les reliefs qui avaient en d'autres temps justifié le choix du site.

Dans la logique de l'âge classique, il soumettait la nature à l'ordonnancement et à l'extension des espaces, rompant avec les principes qui avaient conduit les hommes du Moyen-Âge à privilégier la défense et l'adaptation au terrain. Le petit étang de Chalais prit sa forme hexagonale à l'époque de SERVIEN.

SERVIEN meurt en 1659. Une bonne partie de la fortune familiale est passée dans les embellissements de Meudon. En 1679, son fils vend le domaine au ministre de Louis XIV, François Michel LE TELLIER, marquis de Louvois. Celui-ci choisit sans doute Meudon en raison de la proximité de Versailles, où Louis XIV projette de s'installer, et de Chaville où habite son père. Il possède une importante fortune personnelle et s'emploiera à poursuivre l'œuvre de SERVIEN en particulier pour les jardins, LE NOTRE participant à cette entreprise. Il aménage la cour d'entrée du château en remplaçant l'ancien mur en demi-lune des GUISE par des douves sèches. Vers le Nord, il limite la terrasse également par un fossé sec. Il poursuit les travaux d'aménagement des façades du château. Il construit dans un ressaut évidé de la Terrasse Haute, la Cour des Offices (qui allait devenir par la suite une partie de l'Aile des Marronniers), aménage un chenil qui devint, après extension, le Grand Commun, à l'extrémité Nord-Ouest de la Grande Terrasse.

² Pour répondre à une question fréquemment posée, rappelons que le Château Vieux de Meudon était implanté sur la Grande Terrasse à la hauteur de l'escalier d'Aristote qui, vers le dernier tiers de cette terrasse, permet de descendre sur la promenade à l'Est. Il offrait ainsi sa façade latérale au village. L'appellation de "Château Vieux" lui a été donnée en opposition au "Château Neuf" construit au début du XVIII^e siècle à l'emplacement de l'ancienne Grotte des GUISE. Les restes de ce "Château Neuf" constituent la base de l'Observatoire.



(Collection : Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon)

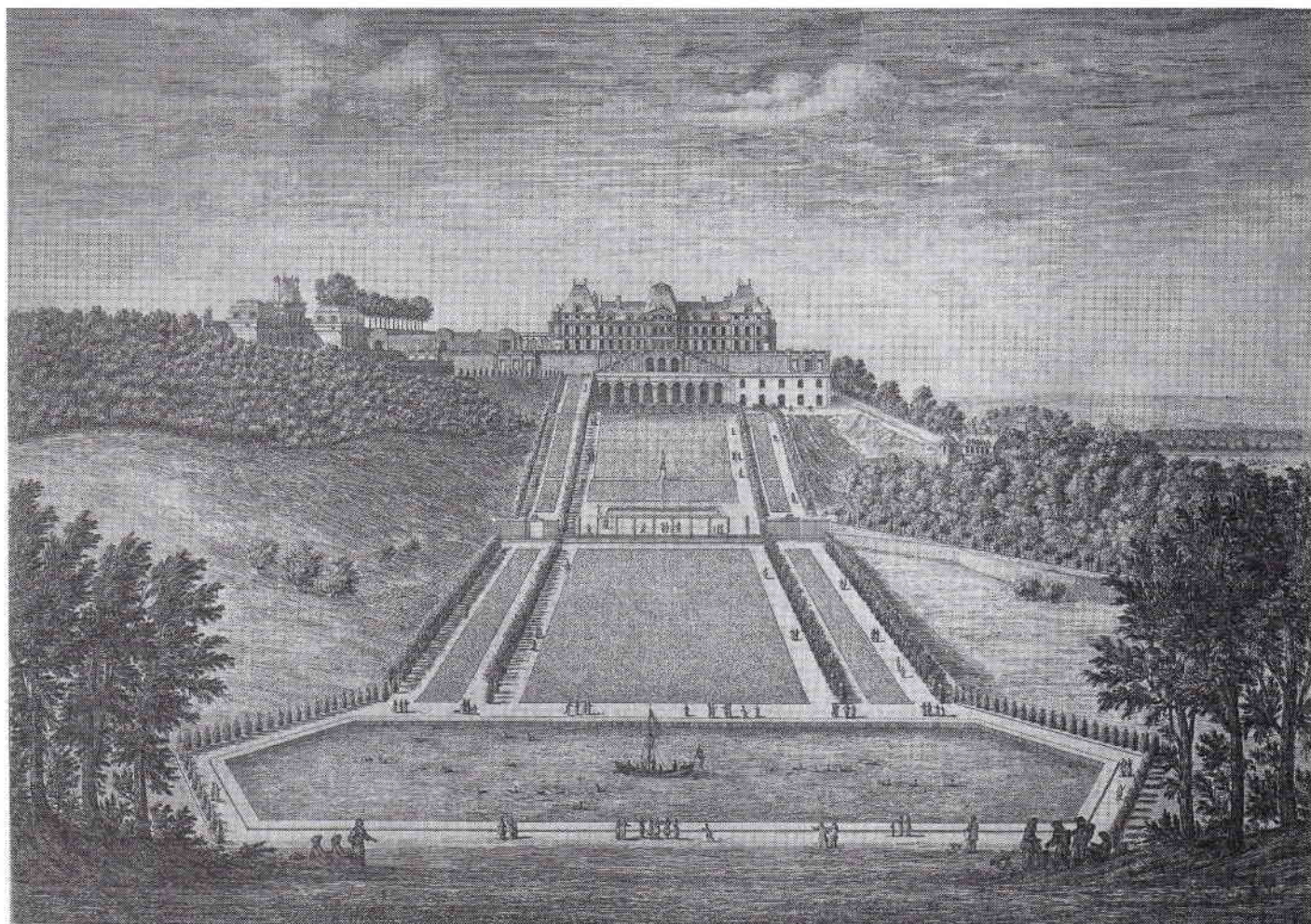
Rien ne prouve que LE NOTRE soit à l'origine de l'Avenue du Château et du Tapis Vert si ce n'est que ces réalisations ne purent s'accomplir que grâce aux acquisitions faites par LOUVOIS dont il fut un temps le conseiller. On est par contre certain qu'il réalisa un nouvel aménagement du parterre de la Grotte, qu'il travailla sur les jardins bas et qu'il collabora à la réalisation de l'important dispositif d'alimentation en eau qu'exigeaient les nombreux bassins et jeux d'eau.

LOUVOIS meurt en 1691. Le domaine est trop lourd pour sa succession. Louis XIV l'échange avec Choisy, pour l'offrir à son fils.

En 1695, Meudon s'agrandit de Chaville et s'étend ainsi jusqu'à la limite de Versailles. Cette période sera surtout marquée par de nouvelles constructions et un raffinement constant dans l'organisation des jardins.

Le Grand Dauphin fait appel à Jules HARDOUIN MANSART pour loger la nombreuse cour de Meudon ; il aménage la Grotte et la Cour des Offices, qui devient l'Aile des Marronniers. Par voie de conséquence, les communs sont agrandis. En 1702, par décision de Louis XIV, on entreprend la construction de la Chapelle. En 1705, l'Aile des Marronniers étant jugée insuffisante pour loger l'ensemble de la cour, Jules HARDOUIN MANSART dessine ce qui allait devenir le Château Neuf, à l'emplacement de la Grotte. Les travaux commencent en 1706 : ce sera la dernière oeuvre du grand architecte qui n'en verra pas l'achèvement.

A la mort du Grand Dauphin, en 1711, c'est le Duc de Bourgogne qui s'établit à Meudon mais il meurt un an plus tard. En 1718, la Duchesse de Berry échange Amboise contre Meudon. A sa mort, un an après, le Domaine revient à la Couronne. C'est à partir de ce moment que commence la déchéance de Meudon qui



Vue du château de Meudon du côté du Jardin, appartenant à Monseigneur Le Marquis de Louvois.

Dessiné et Gravé par Louis Allouart 1742. Avec Privilège du Roy.

(Collection : Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon)

deviendra pour les souverains une résidence de second ordre.

Pendant la Régence, Louis XV enfant viendra à Meudon mais, par la suite, il préférera Versailles, Fontainebleau, Compiègne, Choisy ou Bellevue. Il n'y séjournera plus. Meudon sera occupé par des nobles qui y auront leurs appartements.

Louis XVI détruit le mur de clôture entre Meudon et Versailles, afin de relier les deux domaines et de profiter d'une très grande étendue pour chasser. Il fait construire une autre clôture délimitant le nouveau domaine qui s'en trouve diminué. Les plaines, les bois et les étangs, détachés de Meudon, relèveront désormais du Domaine de Versailles.

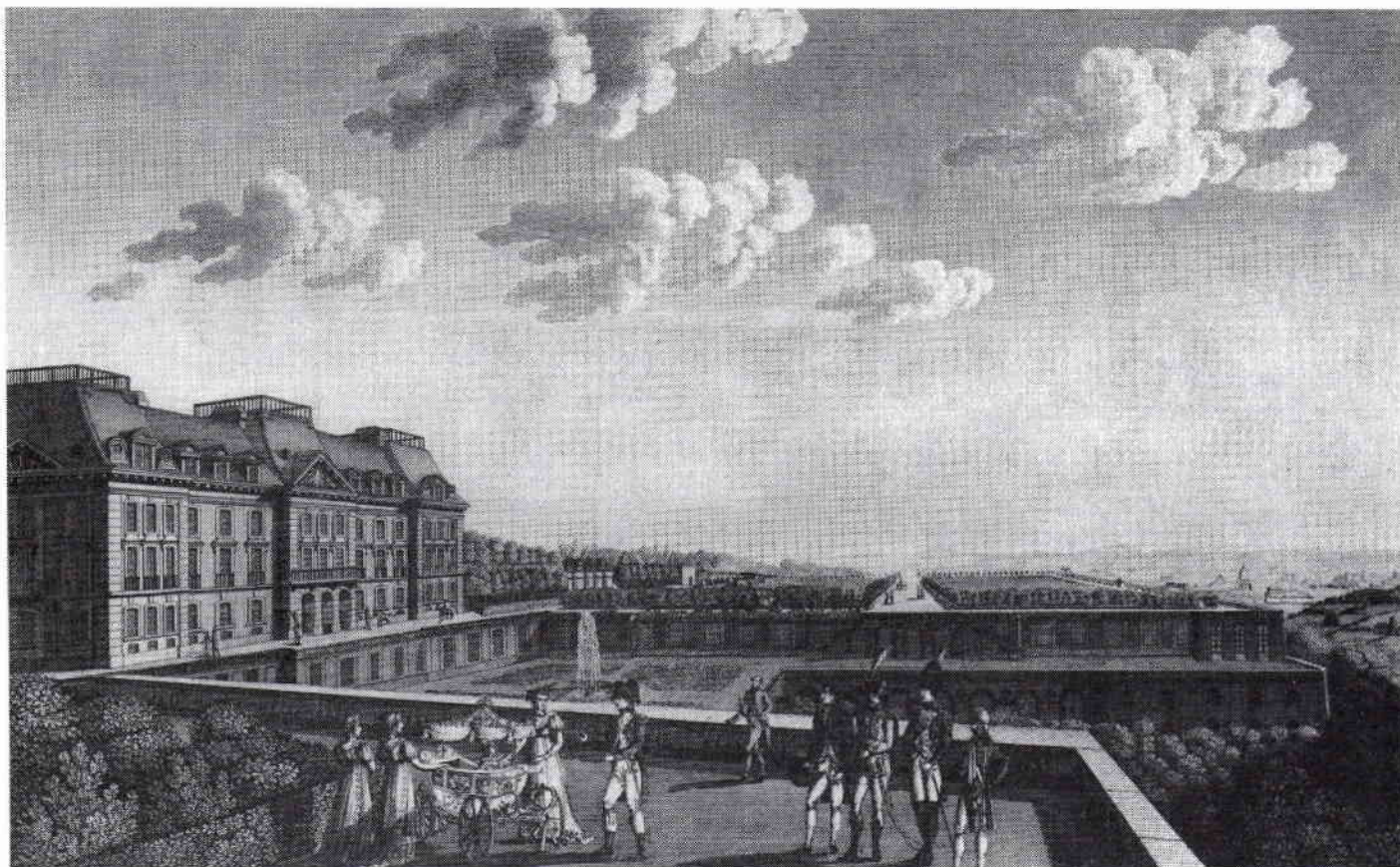
Sous la Révolution, les communes de Meudon, Sèvres, Chaville, Viroflay, se partagent les terres.

En 1792, le Domaine de Meudon est affecté à un "Etablissement National pour différentes épreuves". Cet

établissement est placé directement sous la surveillance du Comité de Salut Public. Meudon devient le centre de recherches des armées de la République. On y étudie et on y fabrique des boulets creux, des machines incendiaires, des boulets ramés. Enfin on y construit les premiers aérostats sous la direction de CONTE¹.

Le 16 mars 1795, le feu prend dans un atelier de l'Aile des Marronniers. Le vent souffle en tempête. Les canalisations en plomb du merveilleux système d'adduction d'eau ont été déposées ou volées pour d'autres usages. Privés d'eau, les sauveteurs, pour limiter le désastre, taillent la "part du feu", en démolissant les combles du pavillon central. Plus de la moitié du Château Vieux, vers l'Est, est sauvée ; on ne tentera pas de la conserver.

¹ C'est à Meudon que fut créée la première compagnie d'aéroliers, elle fut placée sous le commandement de COUTELLE. Son matériel ayant été détruit lors de la bataille d'Aboukir, COUTELLE resta en Egypte et participa comme savant aux travaux de découvertes qui accompagnent l'expédition de BONAPARTE en 1798.



Le Château Neuf sous le premier Empire, résidence du Roi de Rome.
(Collection : Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon)

Evolution du site de la Révolution à la période de l'entre-deux-guerres

Au début du XIX^{ème} siècle, le démantèlement du domaine se confirme en même temps que l'intérêt se recentre sur le Château Neuf.

En 1803, BONAPARTE décide de la démolition des restes du Château Vieux qui sera achevée en 1806 ; la Grande Terrasse prend à peu près sa physionomie actuelle. Les jardins bas sont définitivement abandonnés et vendus aux enchères. La partie Est deviendra le quartier d'Arthelon, tandis que BERTHIER achète les Etangs de Chalais et de Trivaux ainsi que les terres qui les entourent.

Avec les projets napoléoniens, le domaine connaît un regain d'intérêt. On replante les ormes de l'Avenue du Château. Après avoir envisagé d'installer au Château Neuf un institut destiné à l'éducation des futurs souverains d'Europe, l'empereur en fait en 1812 la résidence du Roi de Rome.

L'iconographie de l'époque nous montre le Château Neuf et les transformations apportées à son soutienement par la suppression de l'orangerie qui en

constituait la base. Cette orangerie menaçait ruine et après comblement sa façade fut remplacée par un mur à parement de rocaïlle encore visible aujourd'hui.

Progressivement, le parterre bas du Château Neuf, la Terrasse et la Grande Orangerie et ses abords prennent l'aspect que nous leur connaissons. Il reste dans cette partie ordonnée du domaine, bien que banalisée à l'extrême, une rigueur de jardin français progressivement abandonnée pour les vues lointaines. L'anglomanie accompagnait ce délabrement. Le goût des parterres dessinés à l'extrême disparaissait au profit de l'imitation de la nature. Si cette tendance avait existé vers la fin de l'ancien Régime, en particulier à Bellevue, ou tout comme à Versailles on avait créé un hameau champêtre, l'état d'abandon du domaine de Meudon consécutif à la Révolution transformait la Grande Perspective en un paysage romantique où se côtoyaient troupeaux, chasseurs et cavaliers.

Le retour des BOURBON n'apportera pas de modifications profondes au domaine simplement entretenu. Les terrains de Chalais avaient été restitués par BERTHIER en 1816 et le Comte d'Artois (futur Charles X) y installa un haras en 1820. Dix ans plus tard, Louis Philippe devenu roi des Français l'attribue au duc

d'Orléans qui, bien qu'âgé seulement de dix ans, s'intéresse fort aux chevaux. Nous reviendrons sur la création de ce haras dont le pourtour a déterminé un état parvenu jusqu'à nous.

Louis Philippe accueille au château pour un court séjour Dom Pedro Ier, empereur déchu du Brésil, et sa famille. Le château est ensuite fréquenté par le duc d'Orléans et ses frères et l'été par le maréchal SOULT.

La seconde République avait envisagé de transformer le château en Ecole Polytechnique ; il reste de cet ambitieux projet des plans dus à l'architecte LE FUEL.

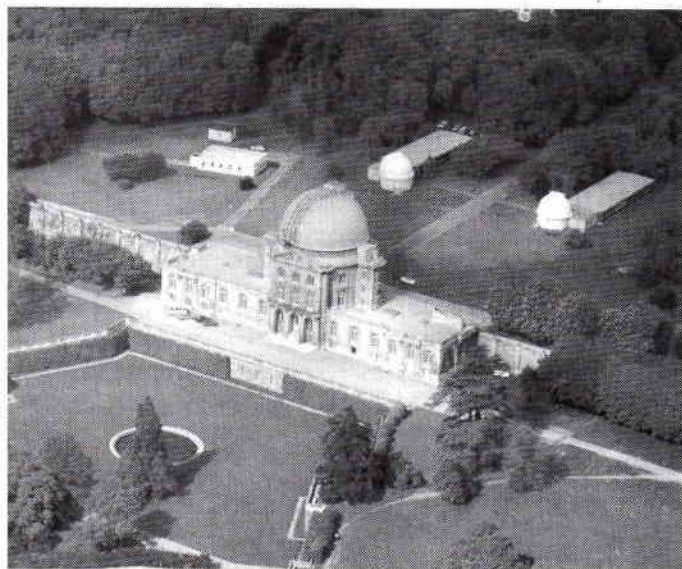
En 1852, le haras disparaît et le parc de Chalais est rattaché au château. Le domaine prend alors des limites encore visibles aujourd'hui malgré les divisions que subira par la suite cet ensemble. Sous le Second Empire, le château est habité par Jérôme BONAPARTE, président du Sénat impérial ; son fils lui succède.

A la veille de la guerre de 1870, l'ancien Haras de Chalais est affecté à un atelier d'artillerie dirigé par le colonel VERCHERE de REFFYE qui y étudie un canon à balles, ancêtre de la mitrailleuse. L'engin n'empêchera pas le désastre militaire prochain mais cette fonction annonce pour Meudon le retour à une vocation de recherches qu'avait initiée au moment de la Révolution le Comité de Salut Public. L'esprit en est différent, en un peu moins d'un siècle on est passé d'une recherche issue des lumières et du travail des encyclopédistes à une recherche déjà marquée par la production industrielle. Cet atelier utilise probablement les bâtiments des haras et ne laisse aucune trace sur le site, mais l'événement est d'importance. Il inaugure un état qui, après diverses mutations, subsistera jusqu'à nos jours.

La guerre de 1870 n'épargne pas Meudon, la colline est trop stratégique pour échapper à l'installation des positions prussiennes qui assiègent Paris. L'événement le plus marquant est l'incendie du Château Neuf le 31 janvier 1871 alors que l'armistice a pris effet théorique le 26 janvier.

En 1877, le domaine meurtri par la guerre est remis au Génie militaire. La partition actuelle est amorcée : la terrasse supérieure et les ruines du château sont affectées à l'astronome Jules JANSSEN. Le gros oeuvre du château n'avait que peu souffert de l'incendie, tout comme Saint-Cloud ou les Tuileries lors de la Commune, mais personne ne semblait souhaiter la restauration de symboles un peu lourds à porter. Faut-il savoir gré à JANSSEN d'avoir conservé la partie basse et le corps central du château ? Si l'on peut ainsi en imaginer le volume, il faut bien convenir que Meudon possède là

une sympathique monstruosité architecturale, mais l'habitude aidant, l'Observatoire est aujourd'hui indissociable du paysage.



Vue aérienne de l'Observatoire de Meudon.
(d'après la photographie du Bulletin municipal de Meudon de 1987)

Les anciens Haras de Chalais sont affectés à un établissement aérostatique militaire placé sous l'autorité du colonel RENARD.

Ces deux affectations ont déterminé deux ensembles principaux qui nous sont aujourd'hui familiers : l'Observatoire de Meudon, plus orienté désormais vers l'astrophysique que vers l'observation optique, et l'O.N.E.R.A. qui succédera en 1946 à l'établissement d'aéronautique militaire de Chalais-Meudon.

Les installations de l'Observatoire occupent l'emplacement des anciens jardins hauts. Il ne semble pas, pour le moment, que les activités qui s'y développent mettent le site en péril. Tout au plus peut-on regretter l'impossibilité d'accès à la terrasse supérieure et à la pièce d'eau du Bel-Air et peut-on aussi regretter qu'une recherche sur les vestiges des jardins hauts n'ait jamais été entreprise.

L'occupation de l'ancien domaine de Chalais est plus préoccupante. On a vu que cette partie de la vallée du ru d'Arthelon, après avoir été partiellement occupée par les jardins bas au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, est devenue un haras au début du XIX^{ème}, puis un atelier d'artillerie à la fin de ce même siècle avant d'abriter un établissement d'aérostation devenu depuis l'O.N.E.R.A.

Avant d'envisager la situation actuelle, il est nécessaire de s'attarder sur le développement de

l'établissement d'aérostation après sa création. Cet établissement reste dans les limites de l'ancien haras et en utilise les quelques bâtiments. Il s'établit ainsi une "mémoire du sol" qui permet encore aujourd'hui de reconnaître les vestiges des anciens jardins bas. La vocation première est le plus léger que l'air ; très vite s'impose la nécessité de construire un hangar à dirigeables : le Hangar Y¹.

Il est aujourd'hui prouvé qu'il est constitué par une partie de la galerie annexe des Machines Françaises, à l'Exposition de 1878. Il serait l'œuvre de l'ingénieur en chef de cette exposition, Henri de DION. Ainsi disparaît une légende tenace qui l'attribue à EIFFEL, qui fut d'ailleurs surtout constructeur. Est-ce son entreprise qui l'a déplacé pour le remonter à Meudon ? Cela est possible, mais n'enlève rien à la gloire de de DION, qui fut l'un des grands ingénieurs du XIX^{ème} siècle.

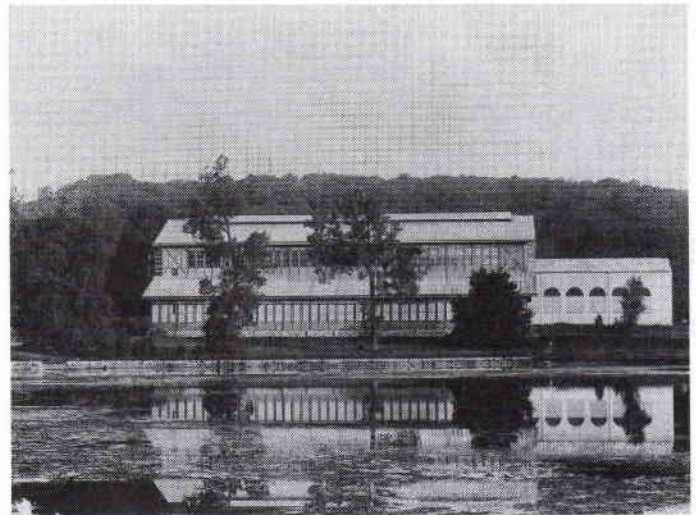
Le hangar Y a été remonté à cet emplacement à la demande du colonel RENARD. Il aurait été doublé en hauteur. Un examen attentif de l'extérieur montre que sa reconstruction a été opérée dans un but strictement utilitaire, sans grand souci de perfection. Les dés en pierre qui reçoivent les semelles des poteaux sont de natures diverses. Certains sont grossièrement épannelés et paraissent même être des remplois ; d'autres sont moulurés avec beaucoup de soin et pourraient être les socles d'origine.

Une autre caractéristique de ce bâtiment est d'être implanté exactement sur l'emplacement de l'ancien Canal des Truites, l'une des pièces d'eau des anciens jardins bas. Les superpositions opérées, dans la mesure où les plans anciens sont exacts, permettent de penser que le mur gouttereau Nord a été implanté en utilisant la margelle Nord de cette pièce d'eau comme fondation.

Si l'on ajoute à ces considérations que le Hangar Y est certainement le plus ancien hangar à dirigeables existant au monde, non seulement sa conservation, mais sa restauration et son utilisation s'imposent.

Mais Charles RENARD pense très tôt au plus lourd que l'air. Les premières unités d'aviation militaire sont créées en 1910, la première guerre mondiale va affirmer l'importance de l'établissement de Chalais-Meudon. On se soucie peu, dans cette période ascendante de la recherche aéronautique, de la sauvegarde de l'ancien domaine royal ; les hangars et installations diverses se multiplient, le terrain est vaste et la proximité de

Villacoublay permet de passer aisément de l'étude à l'expérimentation.



Le Hangar Y se reflétant dans l'Hexagone de Chalais
(Collection : Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon)

Ce foisonnement d'activités conduit à d'autres initiatives : l'ingénieur Albert CAQUOT, qui s'est illustré pendant la première guerre mondiale en mettant au point un modèle de ballon captif qui porte son nom est à l'origine de la création du musée de l'Air qui d'abord installé à Issy-les-Moulineaux fut rapidement transporté à Meudon où il resta plus de cinquante ans avant d'être définitivement installé au Bourget, dans l'indifférence des élus locaux.

Ce même Albert CAQUOT sera le promoteur de la Grande Soufflerie réalisée par l'ingénieur LAPRESLE et mise en service en 1935.

Les prémices d'une redécouverte

Certes les châteaux de Meudon depuis leur disparition ont suscité bien des études et recherches mais, sur le terrain, dans la période de l'entre-deux-guerres, les divers affectataires ont continué à accaparer l'espace et à construire et aménager en fonction de leurs besoins et sans le souci du respect d'un état dont la ruine progressive avait d'ailleurs assez symboliquement accompagné la disparition de l'ancien régime. Seuls subsistaient les indestructibles soutènements et les parties sauvées par l'usage tels l'Avenue du Château, les Terrasses, l'Orangerie, l'étang hexagonal de Chalais. La forêt qui progressivement envahissait la vallée dissimulait d'un masque opaque les reflets de l'étang de Chalais mais également l'amoncellement désordonné de dépôts et constructions diverses. Le principal intérêt de Meudon fut dans ces années là, la nature : on célébrait la forêt, ses guinguettes et ses étangs. Il existait encore entre les deux guerres une activité agricole suffisante pour fournir

¹ Ce nom correspond à la lettre qui le désigne sur "le plan du parc de Chalais", levé en mars et juin 1886, mis à jour en décembre 1897 par YAGER, adjoint du Génie à la Chefferie de Montrouge.

l'impression d'une vraie campagne. Les parties hautes de l'ancien domaine offraient leurs espaces aux promeneurs du dimanche mais le fond de la vallée demeurait domaine militaire.

En 1928, Albert SARRAUT, à la demande du Président POINCARÉ organise le "Comité Supérieur de l'Aménagement et de l'Organisation générale de la Région Parisienne". Henri PROST fut désigné comme urbaniste en chef du Comité Supérieur. En 1934, il établit un projet d'aménagement de la région parisienne. En dehors des problèmes urbains proprement dits, il y aborde le problème de la protection des sites remarquables d'Ile-de-France, propose des actions tendant à permettre leur sauvegarde et à en favoriser l'accès. La route des Parcs doit relier les grands ensembles forestiers et paysagers de l'Ouest parisien.

Pour Meudon, Henri PROST définit une série de mesures, encore aujourd'hui applicables. Il réalise un plan de zonage préservant les vues depuis les points les plus hauts de la Grande Perspective. Ce plan rejoint exactement les préoccupations actuelles².

Malheureusement, il était difficile, en 1934, de prévoir ce que serait un jour l'extension urbaine de la région parisienne. La zone *non aedificandi* proposée par PROST s'arrête au Sud, où commence le plateau de Clamart. C'est là, avec la construction d'immeubles de grande hauteur, que s'est réalisée l'opération la plus regrettable pour l'intégrité de ce site, considéré depuis la Grande Terrasse de l'ancien château qui est le point d'observation le plus fréquenté.

En 1937, Jean-Baptiste HOURLIER, architecte en chef du Domaine conçoit un projet d'aménagement de la Grande Perspective. Selon ses propres paroles, il s'agit "d'adapter le magnifique tracé de LE NOTRE à notre vie moderne". Le programme prend en compte les nécessités de l'époque. L'Etablissement Aéronautique de Chalais est alors en pleine expansion. La Grande Soufflerie (qui ne figure pas sur le plan HOURLIER) vient d'être inaugurée, l'extension des installations est prévue après démolition du Hangar Y. Le projet suggère une vocation sportive pour le fond de la vallée, le stade est le point fort de la composition.

L'avenue de Trivaux est légèrement déplacée latéralement. Une vaste place au Sud du stade et un rond-point au sommet du Tapis Vert permettent une ample circulation aux automobiles, qui ne sont pas encore considérées comme une gêne par les promeneurs.

² Nous devons ces précisions à l'aimable contribution de Monsieur Roger MILLET.

Ce projet, conforme au souhait exprimé par la Commission des Grands Travaux, réunie à la demande de M. l'inspecteur général DANIS, est prévu pour être réalisé en cinq tranches :

1- Remise en état des parterres de l'Orangerie et de la Boule du Monde³.

- Abattage du petit bois qui est devant le parterre de l'Orangerie.

- Reconstitution partielle du Tapis Vert, entre l'Orangerie et le stade.

2- Déplacement de l'avenue de Trivaux et construction du stade.

3 - Restauration du Tapis Vert.

4 - Remise en état de l'étang de Chalais.

5 - Aménagement de la place au Sud du stade.



Le bassin hexagonal sous la neige (Cliché : Michel Jantzen)

Les travaux de la première et de la troisième tranches commencèrent le 23 janvier 1941. Le petit bois au Sud du Parterre de l'Orangerie fut abattu, les travaux du bassin de l'Orangerie entrepris, le défrichage du Tapis Vert, également. Seule cette dernière opération fut menée presque à son terme. Les travaux aux abords de l'Orangerie ne se poursuivirent pas.

Le protocole de 1952 permet la cession par le secrétariat d'Etat à l'Air de l'étang de Chalais et de ses abords, au secrétariat d'Etat à l'Education Nationale (Beaux-Arts). Cette cession est en réalité le premier acte concret qui permet d'envisager une nouvelle conception de la restauration du Domaine de Meudon.

La seconde guerre mondiale a transformé l'arme aérienne ; l'établissement de Chalais-Meudon n'est plus à l'échelle des besoins de la recherche aéronautique, sa réduction en surface a permis cette cession dont la limite est définie par le plan de zonage que Henri PROST avait proposé en 1934.

³ Le parterre de la Boule du Monde surplombe le parterre bas du Château Neuf

Les difficultés inhérentes au découpage et aux avantages acquis

Les choses paraissent simples, les terrains concernés appartiennent à l'Etat et sont pour partie affectés au ministère de la Culture et pour partie au ministère des Universités hormis le Tapis Vert intégré dans la forêt domaniale. La réalité est plus complexe, les anciennes limites sont encore matériellement présentes et ont permis des occupations pour la plupart à titre précaire mais tacitement renouvelées. Faute de décision, on laisse se perpétuer des situations qui, avec le temps, deviennent des droits et sont autant d'obstacles à une réunification :

- L'étang hexagonal de Chalais-Meudon et ses abords comprenant le Hangar Y sont affectés au ministère de la Culture (successeur du secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts) depuis 1952. Or, ce vaste et bel espace est loué à une société de pêche qui, profitant d'un lieu entièrement clos, y a installé divers aménagements : un bâtiment en dur, des pontons, des aires de pique-nique, etc. ... Ces sympathiques occupants assurent l'alevinage régulier de l'étang et profitent du droit de pêche et de promenade. Chacun a sa clef et le public n'y est pas admis.

- La partie des abords de l'étang de Chalais qui borde l'avenue de Trivaux (R.N. 306) (également affectée à la Culture) a reçu autrefois les bâtiments provisoires du lycée. Après la construction du lycée RABELAIS rue des Vertugadins, le ministère de la Culture a laissé ces terrains être progressivement occupés par des installations sportives qui s'étendent encore.

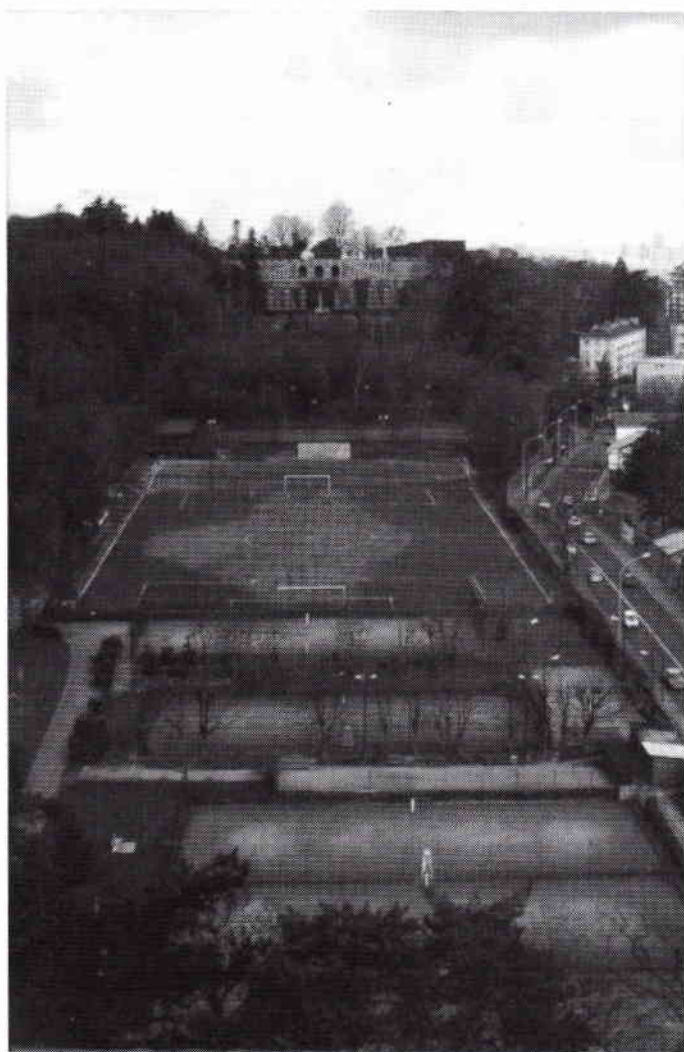
- Les services techniques de la ville de Meudon ont été pour partie et à titre "provisoire" transférés récemment, pour permettre la construction du nouveau centre culturel, dans des bâtiments situés exactement dans l'axe de la Grande Perspective, bâtiments sans intérêt (également affectés au ministère de la Culture) dont la démolition a été en d'autres temps différée au prétexte que l'O.N.E.R.A. les utilisait.

- Les stades de Trivaux, situés sur l'autre côté de l'avenue, occupent le parterre qui forme la partie principale de la Grande Perspective entre l'Orangerie et l'Hexagone de Chalais, terrains affectés au ministère des Universités, loué à la ville de Meudon depuis 1947, avec faculté de prorogation. A noter que la superficie occupée est sensiblement supérieure à celle portée sur l'acte de location.

On ne peut que condamner ces insidieuses altérations qui sont en réalité une négligence des pouvoirs publics. Toutes ces occupations relèvent de la facilité. A quoi bon affecter des espaces au ministère chargé de la

Culture si ce même ministère, après cinquante ans de propriété, abandonne le bien commun à quelques privilégiés qui se comportent en véritables possédants ?

Le Domaine de Meudon est un bien de l'Etat au même titre que Versailles, Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye ou Fontainebleau. Même si l'on doit comprendre que sa reconstitution nécessite un investissement, rien n'empêche la réouverture progressive au public de certains espaces dans leur état actuel.



Les terrains de sport sur l'axe central de la Grande Perspective que longe l'avenue de Trivaux
(Collection : Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon)

Il est parfaitement possible de protéger le droit de pêche des sociétaires qui occupent actuellement les abords de l'étang de Chalais en permettant au public d'accéder dans cet espace. C'est en faisant progressivement découvrir tous ses éléments que l'on aidera à la reconquête complète du Domaine.

Les premiers travaux de restauration

C'est peu dire que les choses vont lentement !

Si l'on considère comme point de départ du renouveau du Domaine de Meudon les propositions de Henri PROST consécutives à une décision du Président POINCARÉ, on parvient à la date de 1928.

On peut considérer comme issus des études d'Henri PROST :

- Le projet HOURLIER de 1937 qui connut un début d'exécution et fut rapidement abandonné pour cause de deuxième guerre mondiale.
- La partition du domaine de Chalais qui en 1952 affectait l'Etang Hexagonal et ses abords au secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts qui allait plus tard devenir le ministère de la Culture.

En somme bien peu de chose en à peu près vingt-cinq ans !

C'est dans les années 1960 que la Société des Amis de Meudon entreprit d'organiser des concerts à l'Orangerie dans le double but de faire découvrir ce monument au public et d'aider à la survie du Musée, à l'époque administré par cette même association.

Le succès fut grand mais les bénéfices nuls ! Ces bénévoles avaient cependant la satisfaction d'avoir, avec des moyens de fortune et beaucoup d'enthousiasme, révélé l'Orangerie jusque là fermée au public pour d'obscures raisons administratives. Georges POISSON, alors Conservateur du musée de l'Ile-de-France et du musée de Meudon, ne ménageait pas sa peine pour faire entendre que ce premier succès devait conduire à la restauration complète de la Grande Perspective.

Le relais fut pris par le Comité de Sauvegarde des Sites et son illustre président Charles GUILLAUD qui associait le savoir à une autorité naturelle et pour qui rien n'était impossible. Charles GUILLAUD convainquit l'administration de lancer une étude pour définir les bases d'un projet qui prendrait en compte le nouvel état du Domaine en s'inspirant au plus près des dispositions d'origine. Cette étude, commandée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, fut rendue le 10 juin 1979.

Jean Philippe LECAT, alors ministre de la Culture, déclara l'année 1980 "Année du Patrimoine".

Chaque région fut invitée à un effort particulier dans ce domaine. Pour l'Ile-de-France, trois projets furent retenus : Vincennes, Port-Royal des Champs et Meudon.

C'est, partant des principes de l'étude rendue un an plus tôt, que Yvan GURY, alors architecte en chef du Domaine, entreprit la restauration du parterre de l'Orangerie et du parterre de l'ancien Château Neuf.

Monsieur Gilbert GAUER, alors maire de Meudon, exigea, avant d'accepter que par convention la ville de Meudon assure l'entretien de ces espaces, qu'un logement de fonction et des ateliers de jardinage soient construits dans la rampe de Trivaux.

Le parterre de l'Orangerie, bien que près du centre-ville était en effet un lieu isolé où le vandalisme était quotidien. Les fenêtres de l'Orangerie et les engins de chantier utilisés à la restauration du parterre payèrent un lourd tribut à des actes nocturnes d'une incroyable violence.

La maison fut construite à l'Est du parterre en s'inspirant du dessin des communs du Grand Dauphin qui forment la bordure Ouest de la place JANSSEN.

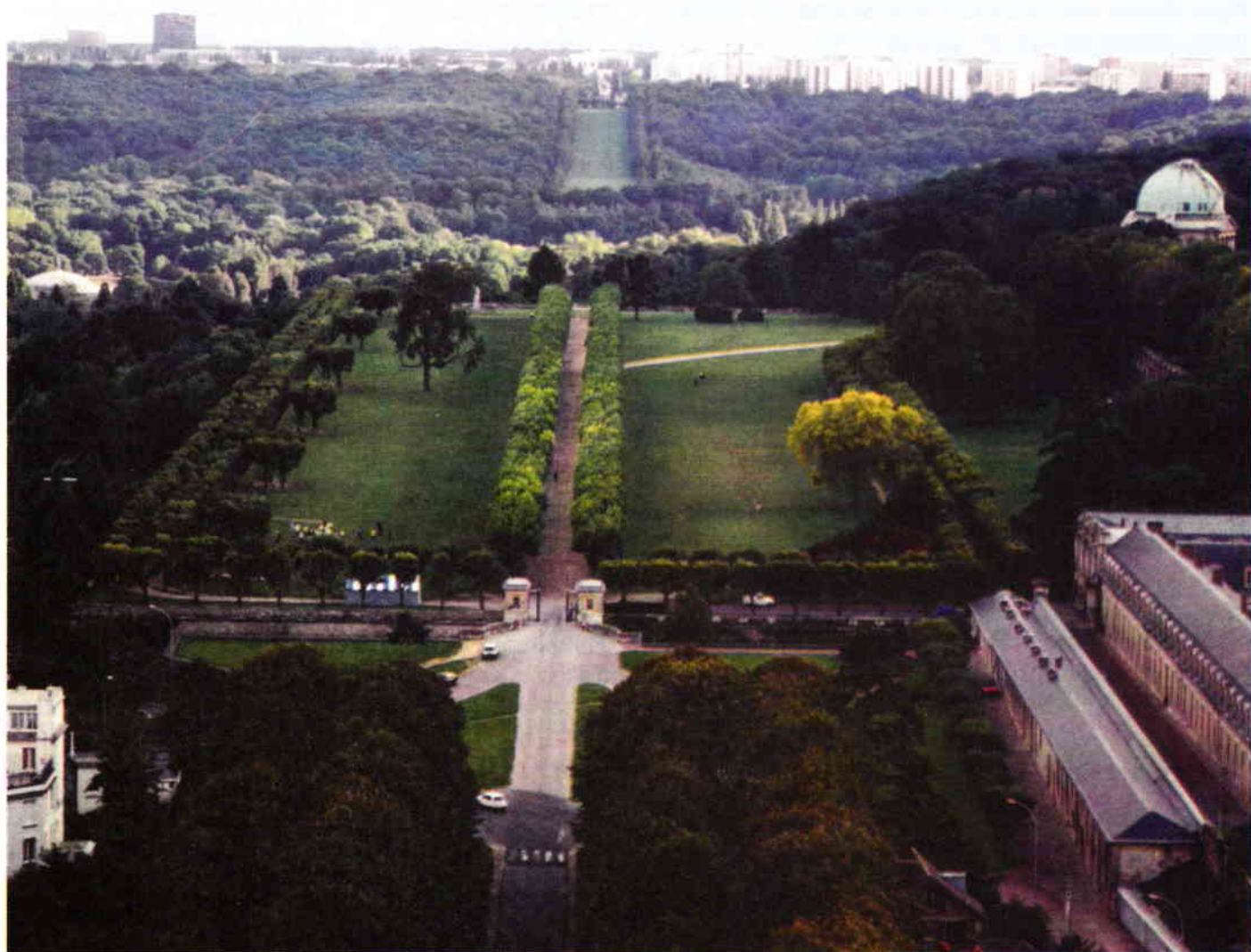
Succédant à Yvan GURY décédé prématurément, Philippe CANAC acheva l'aménagement de la promenade à l'Est et conduisit d'importants travaux de restauration sur le mur de la Grande Terrasse qui révélèrent, entre autres, les vestiges de l'ancien escalier d'Aristote dont les parties restantes permettent de situer l'emplacement du Château Vieux.

A ce programme, il faut ajouter :

- la réfection de l'étanchéité de l'Orangerie dans laquelle, grâce à l'action de Monsieur BENILAN, architecte des Bâtiments de France, les orangers sont revenus,

- la restauration en cours du Hangar Y et de l'Avenue du Château. Ces deux opérations sont conduites sous l'autorité de Monsieur Pierre-Antoine GATIER, architecte en chef des Monuments Historiques, l'ensemble de ces opérations étant financées par l'Etat (ministère de la Culture).

Il faut également souligner l'effort de la ville de Meudon qui, au terme d'une convention avec l'Etat, assure l'entretien courant des espaces ouverts au public. La ville a sur son propre terrain aménagé un jardin qui prolonge la promenade à l'Est et forme avec le jardin du Musée le soubassement planté de la Grande Terrasse.



Vue aérienne en 1992 de la Grande Perspective à partir de l'entrée principale de la Grande Terrasse jusqu'au carrefour des Arbres Verts en haut du Tapis Vert

(Collection : Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon)

Ultime efforts et volonté politique

L'Etude réalisée en 1979 proposait un certain nombre d'actions qui sont pour la plupart toujours possibles. Le principe consisterait à créer un vaste parc linéaire à plusieurs accès correspondant à l'axe historique en prenant en compte les aménagements irréversibles tels que l'avenue de Trivaux, les allées forestières, l'Observatoire, le Hangar Y, la Grande Soufflerie, etc. , et en proposant une mise en oeuvre simple, ne nécessitant aucun bouleversement important. Il faut d'ailleurs souligner le caractère très réaliste d'un projet qui consiste

simplement à faire découvrir des éléments existants mais actuellement invisibles ou inaccessibles.

Les actions qui restent à conduire peuvent se diviser en trois phases principales :

1/ Dégager les vues sur l'Etang Hexagonal de façon à rendre perceptible le tracé général : cette entreprise nécessite simplement un certain nombre d'abattages qui ne concernent pas réellement le patrimoine forestier mais des sujets sans grand intérêt qui ont poussé spontanément. Ces abattages ont déjà eu lieu



Vue aérienne de la Grande Perspective à partir du Tapis Vert vers l'Orangerie et la Grande Terrasse
(Collection : Michel Jantzen)

dans le passé en particulier à la veille de la dernière guerre mais, faute d'entretien, les clairières ainsi créées ont été reprises par la végétation à l'exception du Tapis Vert régulièrement entretenu.

Ces abattages concernent :

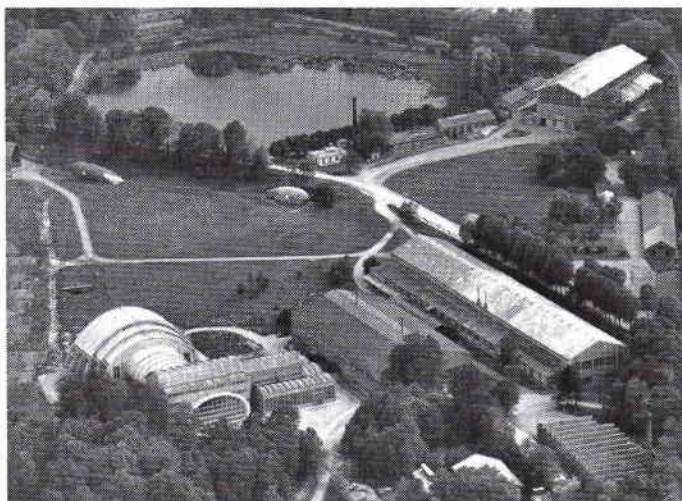
- le petit bois compris entre le parterre de l'Orangerie et les stades de Trivaux ;
- les couverts qui ont envahi les côtés Nord et Sud de l'Etang Hexagonal au détriment des beaux platanes d'alignement qui l'entourent ;
- le secteur compris entre l'enclos de l'Etang Hexagonal et le Tapis Vert.

Cette opération simple et peu coûteuse suffirait à faire découvrir la valeur du site.

2/ Ouvrir au public les abords de l'Etang Hexagonal : sans que les pêcheurs aient à renoncer à leur activité favorite, l'ouverture de cette partie du Domaine permettrait d'amorcer la réalisation de la phase la plus importante du projet. Il est aujourd'hui acquis que le Hangar Y accueillera une activité se rapportant au plus léger que l'air. La vaste esplanade sur laquelle sortaient les premiers dirigeables existe encore et forme un lien visuel avec la Grande Soufflerie dont le Collège Régional du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S.) d'Ile-de-France vient de voter la protection au titre des monuments historiques.

Il y a là un ensemble où se côtoient sans se gêner les vestiges de l'ancien domaine royal et ceux de l'histoire de l'aéronautique. Quel lieu au monde peut prétendre réunir en un seul point les souvenirs d'une monarchie qui

fut en son temps la plus brillante d'Europe et le souvenir des pionniers de l'aérostation et de l'aviation ?



La Grande Soufflerie et le Hangar Y de part et d'autre de l'axe de la Grande Perspective à proximité de l'Hexagone
(Photothèque de l'Institut Géographique National)

La situation actuelle est à la mesure de l'indifférence officielle à l'égard de ce site doublement rattaché à la grande histoire. Meudon a déjà laissé partir le Musée de l'Air apparemment sans mesurer la perte d'un tel abandon, il ne faut pas en effacer la mémoire.

3/ Transférer les stades de Trivaux dans la clairière de Chalais : il ne s'agit pas de sacrifier un équipement aussi important, mais de lui trouver une implantation sur un espace plus vaste et plus isolé de la route nationale. Cette surface correspond à la partie Est de l'étang de Chalais depuis le pied de la chaussée de l'étang jusqu'aux abords de la Grande Soufflerie.

Le transfert de ces terrains de sport sans aucune perte de qualité permettrait de rendre au public une partie du parc mettant en communication directe la Grande Terrasse, le parterre de l'Orangerie et les abords de l'Etang Hexagonal par l'intermédiaire de deux passerelles à créer au-dessus de la route.

Ce programme ne cherche pas à ressusciter un décor historique au reste bien mutilé puisque les châteaux qui en ont dans le passé justifié la création n'existent plus. Il propose d'utiliser l'audacieuse architecture des anciens jardins comme élément majeur d'un projet nouveau qui associe le plaisir de la découverte de quatre siècles d'histoire à des activités pour lesquelles l'intérêt va croissant :

- La grande coupole de l'Observatoire qui semble un peu délaissée par les chercheurs contemporains pourrait connaître un regain d'intérêt auprès des passionnés

d'astronomie. Cette science fascinante qui unit depuis toujours poètes et savants a de plus le privilège d'intéresser un public de tout âge. Une plus fréquente ouverture de ce lieu où se croisent les rêves de Jules VERNE et les réalités de la conquête de l'espace est tout à fait nécessaire. Une initiation à l'observation optique susciterait l'enthousiasme des plus jeunes et de leurs aînés.

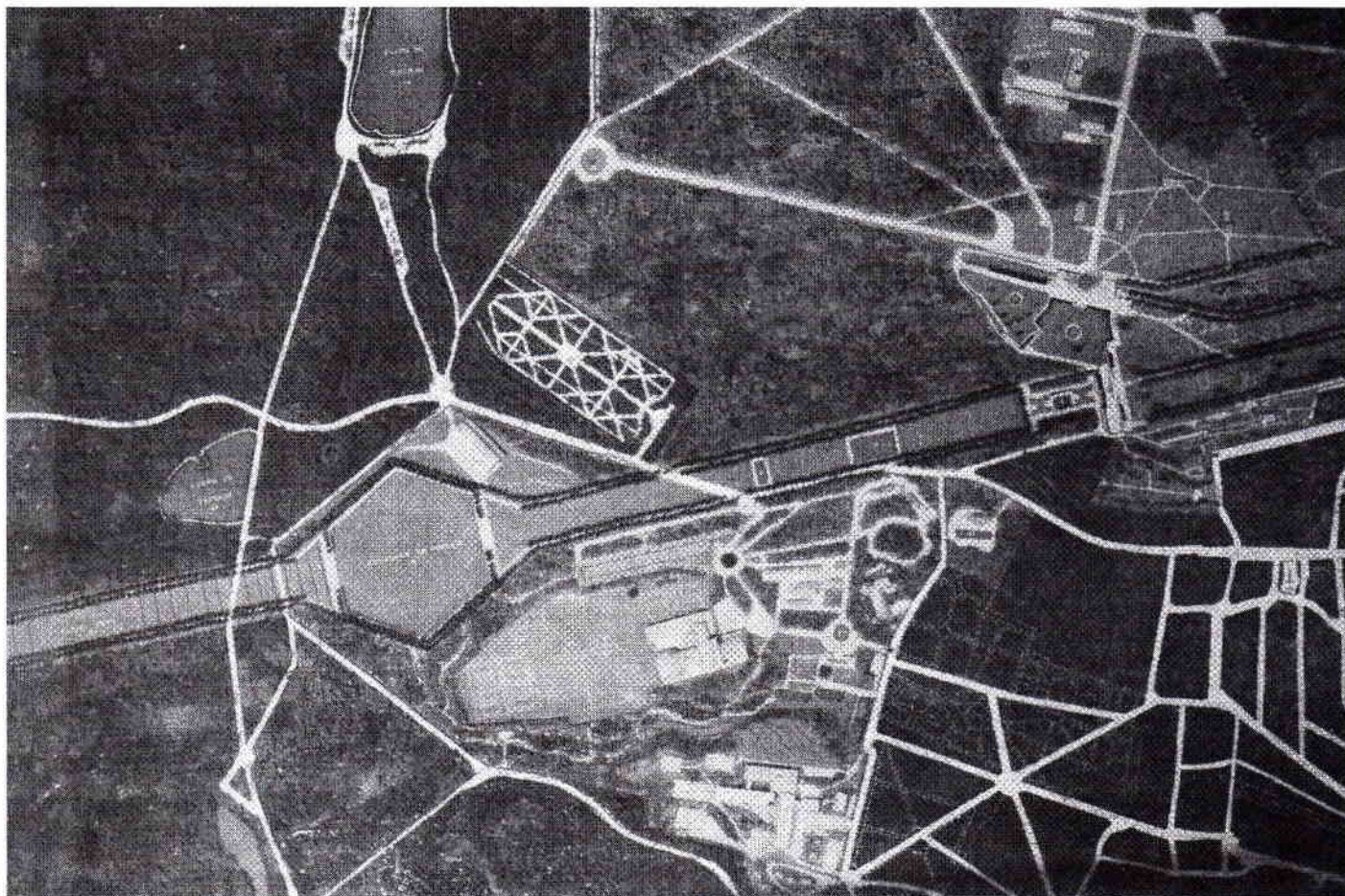
- Le Hangar Y, dont une importante documentation photographique nous montre l'intérêt dans les progrès de l'ascension, peut connaître un regain d'activité non comme un simple musée mais comme lieu d'animation autour du plus léger que l'air. L'engouement croissant pour les montgolfières et pour tout mode de découvertes et de déplacements dans la tradition des ballons ne peut que souligner le besoin d'un lieu d'initiation. Où serait-il mieux implanté que dans le domaine où les premiers aérostiers de l'histoire ont connu leurs premiers succès ?

- Enfin, la Soufflerie de l'ingénieur LAPRESLE, cette veine géante de béton destinée à recevoir en son temps des avions de taille réelle, n'offre-t-elle pas à ses visiteurs intrigués l'émotion que suscite une oeuvre unique par l'élégance et l'étrangeté de sa forme¹ ! Quel metteur en scène donnera une autre vie à cette friche de la science et de la technique ? Quelles fêtes, quels concerts y remplaceront le vacarme de l'air ? Il y a là un lieu caché, ignoré de la plupart, qui est probablement l'élément majeur d'une nouvelle appréciation des ressources qu'offrent pour le plaisir et la connaissance ces satellites majeurs de la Grande Perspective.

Il ne s'agit pas d'une utopie mais simplement de l'achèvement d'un projet esquissé il y a plus de soixante dix ans et pour lequel les circonstances n'ont jamais été aussi favorables. Le goût des jardins a saisi nos contemporains avec une frénésie sans précédent. Dans les vingt années qui viennent de s'écouler on a restauré, restitué, voire réinventé un nombre considérable de jardins historiques, on a créé d'admirables jardins contemporains, on a suscité un véritable engouement culturel pour l'art et l'histoire des jardins. Mais on a également développé le goût de la connaissance notamment à travers les exploits des cosmonautes.

Comment oublier Meudon ! Meudon, dont LE NOTRE (au mépris de l'étiquette) s'autorisait à féliciter Louis XIV de l'avoir acquis tant ce lieu était pour lui le site idéal. Meudon, pour lequel Louis XIV rédigea un guide pour la visite des jardins tout comme pour Versailles. Meudon, qui du temps des GUISE, de SERVIEN,

¹ Voir dans le Bulletin n°97 "La Grande Soufflerie : un chef-d'œuvre du conservatoire de l'aéronautique" par Hélène JANTZEN



Maquette représentant la Grande Perspective et ses abords selon le plan de réhabilitation de 1979 (Plan JANTZEN). On remarque à l'Est de l'axe de la Grande Perspective les terrains de sport après leur transfert et la réhabilitation partielle des jardins bas dessinés par LE NOTRE (Cliché Daniel Soreau)

de LOUVOIS a fait l'admiration des plus grands artistes contemporains, Meudon, qui vit s'élever les premiers aérostats, se perfectionner les premiers avions et les premiers parachutes.

Il existe deux anciens grands domaines royaux et impériaux, propriétés de l'Etat, dans la proximité immédiate de Paris : Saint-Cloud et Meudon ; Saint-Cloud est peut-être trop fréquenté et souffre du passage des voitures mais il est entièrement accessible à la promenade. Meudon est par chance inaccessible aux voitures mais la promenade y est très limitée alors que tout semble avoir été créé pour le piéton et que l'on ignore encore les parties les plus surprenantes.

La commune est la première concernée, mais l'ampleur et la nature de ce projet sont d'intérêt départemental, voire régional. Une forte action politique est nécessaire, l'Administration n'a pas tous les pouvoirs. Le devoir d'informer peut revenir aux associations mais elles n'ont bien entendu aucun pouvoir de décision.

L'Etat fait aujourd'hui un réel effort pour restaurer l'Avenue du Château et le Hangar Y ce ne peut être qu'une première étape ; comment poursuivre sans interruption ? en mobilisant d'autres ressources ? en recherchant d'autres partenaires ? en créant un mouvement d'opinion ?

La réponse est aux élus.

Constatons sans amertume que pour célébrer la fin de ce millénaire bien des projets coûteux et éphémères ont été envisagés, que la région s'engage résolument dans la promotion de parcs d'attraction qui donnent vie à des héros de dessins animés.

En regard de ces tapageuses manifestations, Meudon n'a que l'ambition d'un projet culturel durable et à tout considérer peu coûteux.

Michel JANTZEN

NOUVELLES BRÈVES

Rigueur oblige

L'exactitude avec laquelle nous nous efforçons d'informer nos lecteurs nous conduit à apporter deux rectifications au compte-rendu de l'assemblée générale qui a fait l'objet des "Nouvelles brèves" dans le Bulletin numéro 98. La plus mineure concerne l'origine des orangers qui désormais seront abrités durant toute la mauvaise saison dans l'Orangerie de Meudon. Ils appartiennent, non au domaine de Versailles comme nous l'avions indiqué, mais à celui de Saint-Cloud. Lapsus de Monsieur Bertrand SABOT qui avait apporté cette information ou mauvaise audition de notre part, qu'importe ? ... rigueur oblige et nous remercions Monsieur BENILAN, architecte des Bâtiments de France, de nous avoir fait part de cette inexactitude qu'en lecteur attentif, il a relevée.

La deuxième rectification concerne Monsieur BENILAN lui-même. En effet, architecte des Bâtiments de France comme il vient d'être dit, il est aussi conservateur du domaine national de Meudon, titre que nous avions accolé à tort à celui de Monsieur GATIER, architecte en chef de Monuments historiques, auteur de l'exposé sur la restauration en cours de l'avenue du Château, résumé dans notre rubrique.

Le devoir de rigueur étant accompli, il nous paraît qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler les attributions de ces deux corps de fonctionnaires, au sein de leur Ministère de tutelle (Ministère de la Culture – Direction de l'Architecture et du Patrimoine) :

- l'architecte en chef des Monuments historiques exerce ses fonctions au sein d'une circonscription qui lui est affectée. Elles consistent à conduire les "études préalables" c'est-à-dire les études très complètes relatives aux programmes fixés avec le maître de l'ouvrage et le conservateur régional des Monuments historiques, à assurer la conception des projets ainsi que la direction des chantiers mis en œuvre pour de gros travaux de réparation ou de restauration de monuments classés, dès lors que l'Etat participe à leur financement. L'architecte en chef des Monuments historiques est en outre consulté sur tout projet concernant un monument de sa circonscription, classé ou inscrit, lorsqu'il n'en est pas lui-même le maître d'œuvre.
- l'architecte des Bâtiments de France est le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine. Il est chargé de la surveillance des monuments historiques de son département, assure l'entretien des bâtiments classés et fait procéder aux travaux d'urgence. C'est à ce titre que la conservation du domaine de Meudon se trouve tout particulièrement contrôlée par le

titulaire de ce poste, Monsieur BENILAN, qui en est donc le conservateur responsable devant le Conservateur régional des Monuments historiques qui lui-même relève de la Direction régionale des Affaires culturelles.

N.B. Les lecteurs intéressés par les problèmes relatifs à la conservation du patrimoine et, tout particulièrement par le rôle et la compétence des architectes en chef des Monuments historiques, liront avec profit les articles de plusieurs personnalités qui, en toute liberté, expriment leur point de vue sur cette profession, dans le numéro spécial (n°142, premier trimestre 1999) des Cahiers de la Ligue Urbaine et Rurale.

2 000 : l'année LE NOTRE

Afin de commémorer la mort du célèbre architecte paysagiste, André LE NOTRE dont le tricentenaire aura lieu en l'an 2 000, le musée de l'Ile-de-France a, par anticipation, organisé les 14, 15 et 16 octobre, à l'orangerie du domaine de Sceaux, un colloque international consacré à "La culture d'André LE NOTRE (1613-1700)". Répartis en quatre sections : institutions, arts, sciences et techniques, plus d'une vingtaine de spécialistes ont pris la parole. Comment ne pas mentionner la seule communication relative à Meudon qui, présentée par Marie-Thérèse HERLEDAN, bien connue de nos lecteurs, fut très appréciée de l'auditoire. L'exposé intitulé "Meudon, constitution foncière d'un axe" s'appuyait sur la projection de nombreuses illustrations, cartes et plans et il n'est pas de meilleur moyen, nous semble-t-il, d'en donner un aperçu, que de reproduire le résumé qu'en avait donné l'auteur elle-même aux organisateurs du colloque :

Il aura fallu deux siècles de rassemblements pour que le domaine de Meudon s'établisse autour de l'axe nord-sud qu'on lui connaît, axe bien "improbable" puisque le noyau originel en était un abrupt éperon rocheux entre deux ravins. Une variante faillit avoir ses chances : ouvrir le ravin sud sur un axe divergent, preuve que rien n'était évident, sauf l'intérêt du site et des perspectives qu'il offrait.

L'axe Nord-Sud s'impose lorsque, en 1618, sur le désir de la duchesse de GUISE, un long parterre fut créé au Sud du château. L'Orangerie, la Grande Terrasse, la Grande Perspective, l'Avenue, en furent les prolongements logiques : SERVIEN et LOUVOIS, par des rassemblements très programmés, précédant de peu des réalisations prestigieuses en chaîne, remodelèrent complètement le paysage de l'ancien village, mais cela ne se fit pas sans conséquences sur la vie et les activités des habitants.

Comment ne pas remercier Marie-Thérèse HERLEDAN d'avoir saisi l'occasion pour appeler l'attention sur la genèse de ce grand axe autour duquel tourne notre centième Bulletin et sur la persévérante continuité qu'ont déployée ses artisans au cours des siècles pour parvenir à sa réalisation ?

N.B. Les actes du colloque seront publiés au cours de l'année prochaine.

Sur la restauration de l'avenue du Château

A l'initiative du président et du vice-président délégué, Daniel SOREAU, notre Conseil d'administration avait convenu, sous réserve de l'accord de Monsieur le Maire, de mettre à profit les journées du patrimoine des 17 et 18 septembre pour informer les Meudonnais de l'opération de restauration de l'avenue du Château qui avait débuté quelques jours auparavant. C'est ainsi que, sous une tente mise à notre disposition par les services de la Mairie et dressée sur la Terrasse, non loin de l'entrée principale, purent être accueillies en deux après-midi, plus de 200 personnes. Assisté tour à tour de quelques bénévoles de notre Bureau, Daniel SOREAU s'employa, panneaux de dessins et de photographies à l'appui prêtés par Monsieur Pierre-Antoine GATIER, architecte en chef des Monuments Historiques, à répéter avec persévérance chaque fois que l'auditoire s'était renouvelé, un exposé clair et objectif des motifs de cette ambitieuse opération et des modalités envisagées par le Ministère de la Culture pour sa réalisation. Bien entendu, ce fut l'occasion pour

les visiteurs de poser de très nombreuses et pertinentes questions, de formuler des critiques et des suggestions qui donnèrent lieu à des échanges de vues fructueux et parfois animés. Deux cahiers mis à la disposition du public permirent de recueillir les avis et les propositions de 70 personnes.

Comme suite à l'ensemble des observations formulées oralement ou par écrit, Daniel SOREAU a pu, en retour, rédiger un compte-rendu qui fut adressé à Monsieur le Maire, à Monsieur GATIER, à Monsieur BENILAN et à Monsieur ARNOULD de la D.R.A.C. de l'Ile-de-France, ainsi qu'aux riverains de l'avenue du Château. Il a été ensuite pris en compte par les administrateurs du Comité de Sauvegarde des Sites pour élaborer l'avis que l'on peut lire ci-dessous et qui sera diffusé auprès des personnalités et des services de l'Etat intéressés à ce vaste chantier. Celui-ci, soulignons-le, engage un budget de 44 millions de francs, dont l'importance ne peut trouver sa justification que dans une amélioration du cadre de vie, non seulement de l'ensemble de la population actuelle de Meudon très attachée, comme on le sait, au lieu de promenade et d'évasion qu'est l'avenue du Château, mais aussi de celui des générations futures que nous devons avoir garde de ne pas oublier dans la finalité des choix nécessaires à cette restauration. Nous pensons pouvoir dire que ces deux préoccupations ont présidé à l'élaboration de l'avis émis par le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon soumis à nos lecteurs.

Paulette GAYRAL

AVIS SUR LA RESTAURATION DE L'AVENUE DU CHÂTEAU

L'avenue du Château, propriété de l'État, appartient au Domaine National de Meudon. Fait exceptionnel pour un monument historique, elle traverse la ville ; des riverains y habitent ; elle est actuellement accessible aux piétons et aux automobiles par plusieurs accès. Elle est le lieu de promenade de nombreux Meudonnais. Elle bénéficie d'une réglementation particulière. Réalisée à la demande de LOUVOIS, classée Monument Historique, elle constitue l'un des éléments de la Grande Perspective de Meudon et conduit de Bellevue à la grille d'honneur de la Terrasse. Sa protection et sa mise en valeur constituent l'un des objectifs majeurs du Comité depuis sa création.

À l'occasion des journées du patrimoine de 1999, le Comité a organisé deux après-midi d'information et de participation à propos de la restauration en cours. Plus de deux cents personnes y ont participé, un compte-rendu a été publié. A l'issue de cette concertation, le Comité s'est entretenu, avec le Maire de Meudon, des différents problèmes posés.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Depuis un certain temps, force est de constater, en particulier dans la partie basse de l'avenue entre la rue Marcelin BERTHELOT et la place du maréchal LECLERC, que l'avenue du Château est victime d'une forte croissance de la circulation et du stationnement des automobiles. Ceci crée des désordres et nuit gravement au caractère de l'avenue. Les travaux en cours sont l'occasion de redéfinir les places respectives des piétons, des promeneurs et des automobiles

sur cette partie du Domaine National de Meudon. Le Comité affirme à nouveau la nécessité de conserver à l'Avenue son caractère d'allée "à la française". L'Avenue doit rester, au milieu de la ville, un lieu de calme et de promenade au bénéfice de tous. Toutes les mesures nécessaires devront être prises dans le cadre des travaux en cours pour pérenniser ce caractère exceptionnel.

I - LES ARBRES

Par son action passée, depuis plus de 30 ans, le Comité a largement contribué à la restauration de l'avenue du Château : tapis verts, contre-allées, arbres. Quel que soit son attachement aux arbres actuels, en majorité plus que centenaires, le Comité approuve la replantation complète de l'Avenue, condition de son homogénéité et de son harmonie pour le bénéfice des générations à venir et pour la sécurité des promeneurs. Cette opération, particulièrement mutilante, rend encore plus nécessaires les mesures de sauvegarde demandées ci-dessous visant à limiter les nuisances dues au stationnement et à la circulation des automobiles. Ces nuisances sonores et visuelles seront en effet encore plus importantes avec de jeunes arbres.

II - RELATIONS PIÉTONS / AUTOMOBILES (promenade / garage et circulation)

stationnement

La circulation des véhicules sur les allées latérales crée déjà aujourd'hui une insécurité. Le Comité demande que les allées latérales soient prioritairement consacrées à la promenade. Les parties des allées latérales totalement réservées aux piétons devront être allongées et plus nombreuses. Les espaces accessibles aux automobiles devront être de dimensions réduites et séparés par des bornes pour empêcher toute circulation latérale : ces espaces pourraient être désignés comme "aires piétonnes" (art. R1 du Code de la route). Le Comité s'oppose à tout stationnement longitudinal sur les allées latérales. Le Comité demande que les emplacements de stationnement soient en nombre limité, exclusivement en épis, sous les arbres extérieurs. Il demande que les mesures nécessaires soient prises pour empêcher tout stationnement longitudinal et pour supprimer l'afflux des automobiles, en particulier dans le bas de l'avenue. Le Comité souhaite le maintien de places de stationnement près de l'entrée de la Terrasse.

circulation

La circulation sur la chaussée centrale est devenue depuis un certain temps trop sonore, trop importante, trop rapide et dangereuse. Le Comité demande que toutes les mesures soient prises dans le cadre des travaux de restauration de l'avenue pour réduire effectivement ces nuisances. La situation actuelle, déjà difficile à supporter et ne pouvant qu'empirer, exige que des solutions parfois gênantes pour la circulation des automobiles soient prises. Le Comité demande que soient étudiées des mesures telles que : la création d'une "zone 30km/h" sur la totalité de la chaussée centrale, l'impossibilité pour les véhicules de parcourir la totalité de l'avenue par exemple par la mise en place de tronçons de la chaussée interdits à la circulation, la mise en sens unique de certaines rues adjacentes, en particulier de la rue Marcelin BERTHELOT (ceci permettrait en plus de créer une file de stationnement), ... Pour la protection des piétons et des promeneurs et pour que ce site protégé redevienne une zone de calme, le Comité insiste sur la nécessité de mettre en place des dispositifs qui soient incontournables et pérennes.

III - AUTRES MESURES

Le Comité rend hommage à l'administration des Monuments Historiques pour les efforts mis en oeuvre depuis plusieurs années pour la restauration du Domaine de Meudon et plus particulièrement de la Grande Perspective. Il remercie les différents intervenants pour les informations qu'ils ont bien voulu lui donner.

Le Comité souhaite continuer à être associé aux études et travaux en cours tant sur les points ci-dessus que sur d'autres points tels que : éclairage de l'avenue, matérialisation des accès au Domaine et mise en place d'une signalétique, rédaction et affichage d'un règlement, choix d'un mobilier,....

Le Comité exprime le souhait que les abords de l'avenue fassent prochainement eux aussi l'objet d'une réhabilitation afin d'accompagner celle de l'avenue. Ce souhait concerne l'avenue du général GALLIENI, partie Louis XV de la Grande Perspective, et la place du maréchal LECLERC. Une telle réhabilitation, nécessaire pour la cohérence de la Grande Perspective, serait l'occasion de réétudier les conditions de stationnement et de circulation sur ces voies.

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 01 46 26 27 60 et 01 45 34 21 84



☎ 01 46 23 94 75

Fax 01 46 26 50 16

3, rue du Ponceau - 92190 MEUDON

(Continuité rue des Mouchettes - Près de la Mairie)

Ouvert du Lundi au vendredi 9h30 - 12h30 / 16h00 à 19h30

- TRAVAUX DE SECRETARIAT
- FAX ET COPIE SERVICE
- DEPANNAGE ET VENTE
NEUF & OCCASION
PHOTOCOPIEURS - FAX
ET IMPRIMANTES
- FOURNITURES DE BUREAU

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. 01 45 34 12 01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

MÉCANIQUE - TOLÉRIE
STATION SERVICE - VENTE

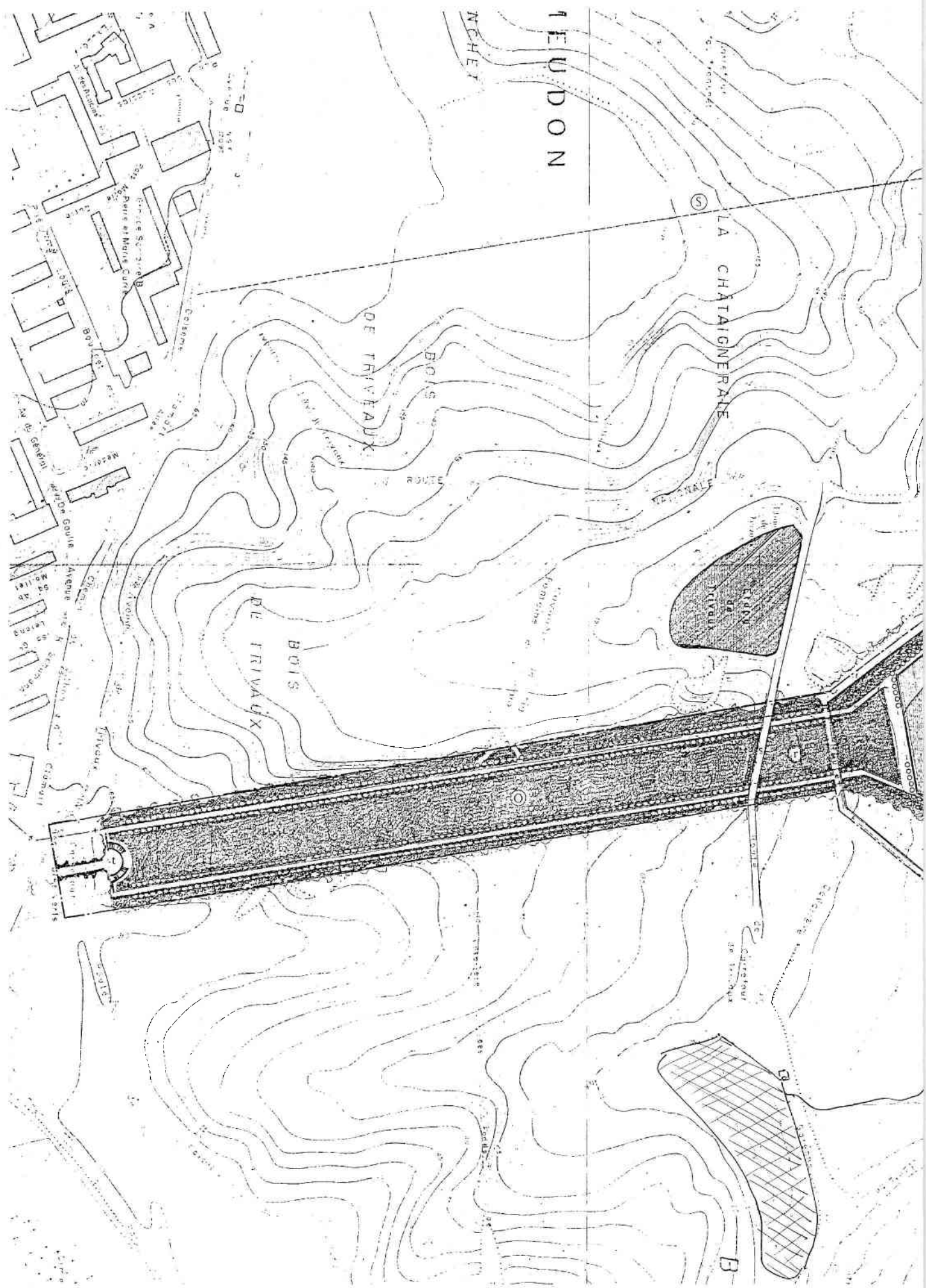
29-31, Boulevard des Nations-Unies
MEUDON - 01 46 26 45 50



Carte des chasses du Roy établie à la fin du XVIIIème siècle et gravée par Bouclet, Tardieu l'aîné et Doudan
(d'après les documents du Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon)

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 francs



FLEUDON

LA CHAÎNERAIE

DE TRIVIAUX

BOIS

ROUTE

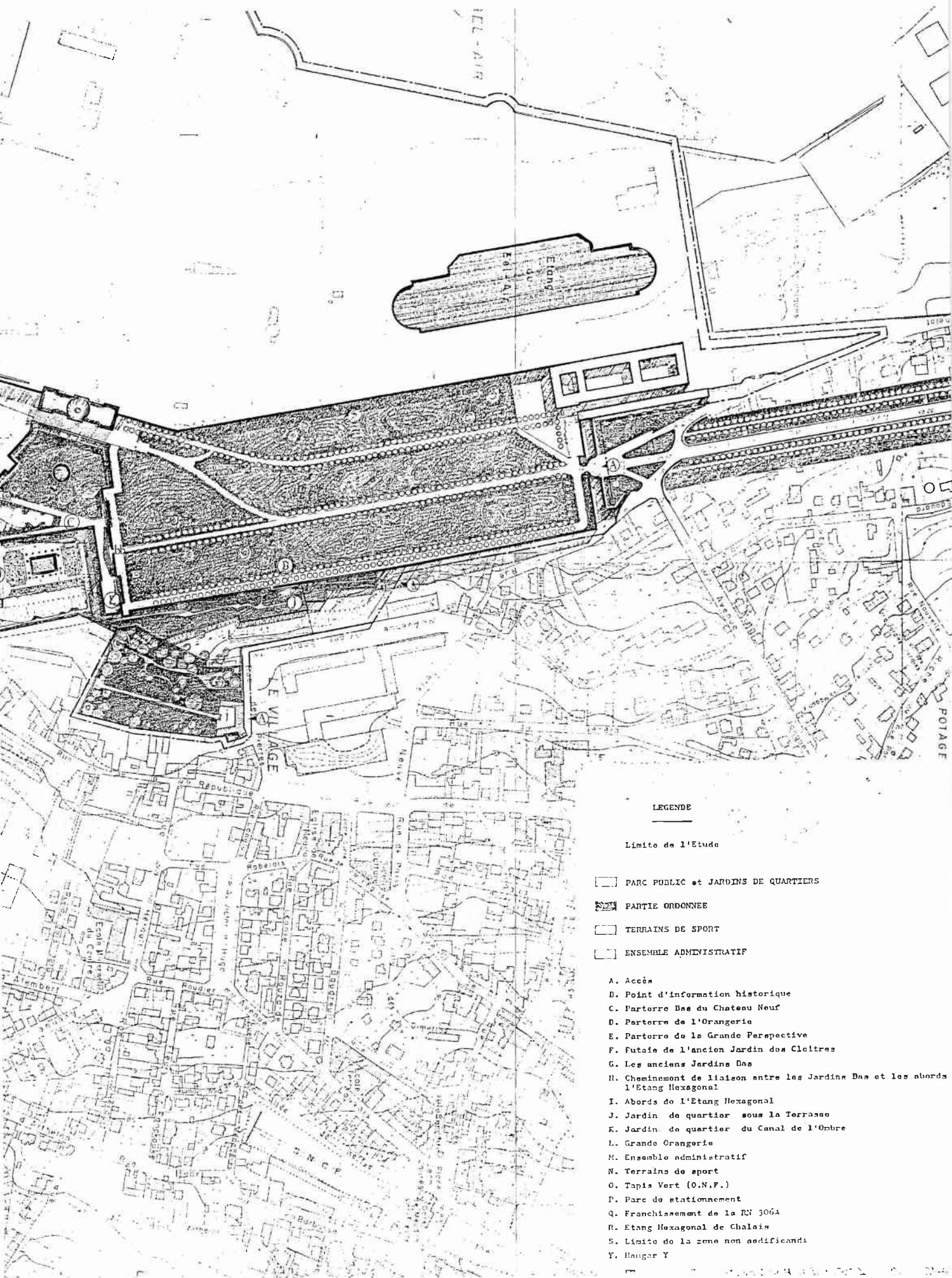
ROUTE

LA CHAÎNERAIE

BOIS DE TRIVIAUX

B





LEGENDE

Limite de l'Etude

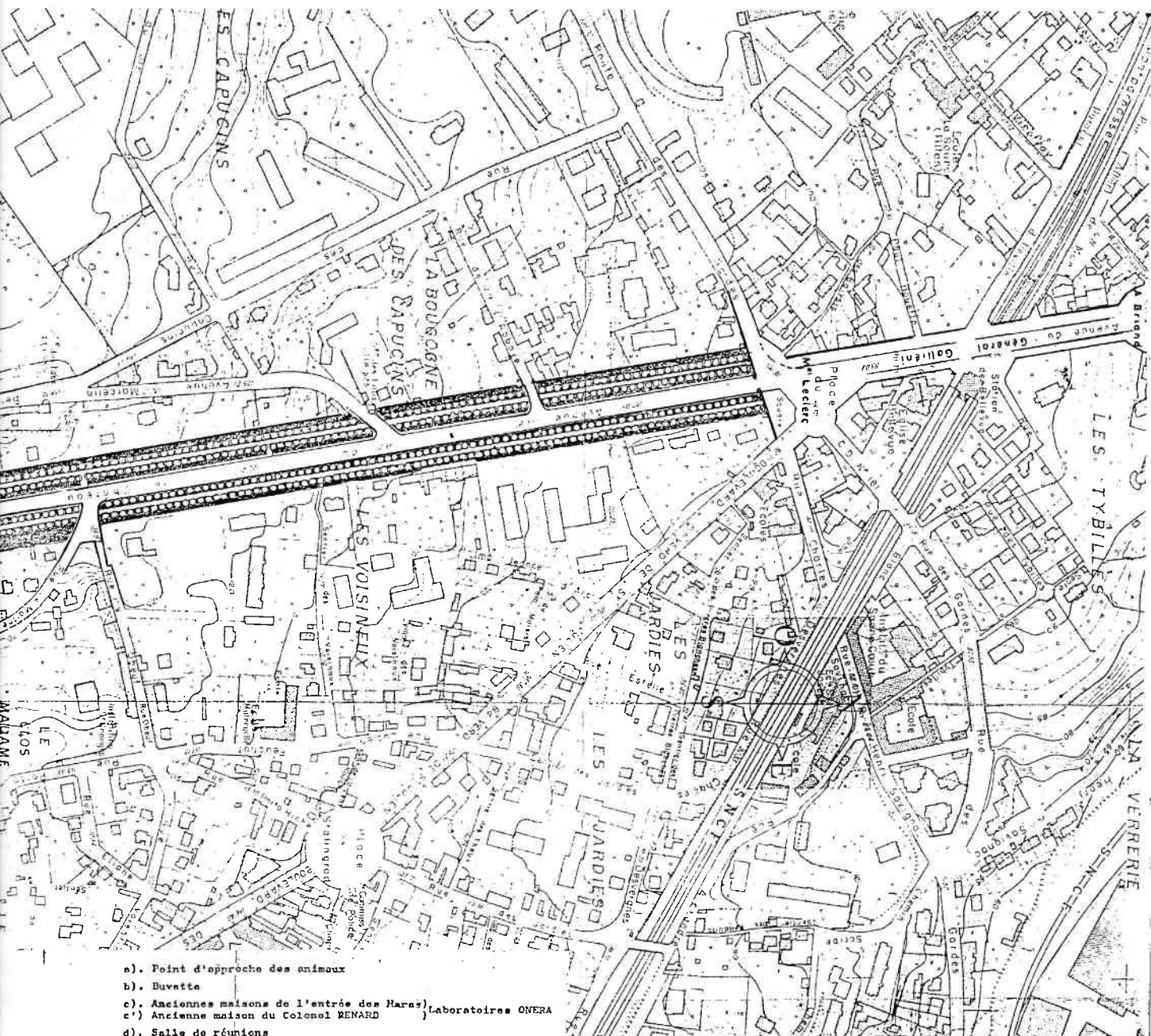
PARC PUBLIC et JARDINS DE QUARTIERS

PARTIE ORDONNÉE

TERRAINS DE SPORT

ENSEMBLE ADMINISTRATIF

- A. Accès
- B. Point d'information historique
- C. Parterre Bas du Château Neuf
- D. Parterre de l'Orangerie
- E. Parterre de la Grande Perspective
- F. Futaie de l'ancien Jardin des Cloîtres
- G. Les anciens Jardins Des
- H. Cheminement de liaison entre les Jardins Des et les abords de l'Etang Hexagonal
- I. Abords de l'Etang Hexagonal
- J. Jardin de quartier sous la Terrasse
- K. Jardin de quartier du Canal de l'Ombre
- L. Grande Orangerie
- M. Ensemble administratif
- N. Terrains de sport
- O. Tapis Vert (O.N.F.)
- P. Parc de stationnement
- Q. Franchissement de la RN 306A
- R. Etang Hexagonal de Chalais
- S. Limite de la zone non aedificandi
- Y. Hangar Y



- a). Point d'approche des animaux
- b). Buvette
- c). Anciennes maisons de l'entrée des Haras)
- c'). Ancienne maison du Colonel RENARD
- d). Salle de réunions
- e). Cabane de jardins
- f). Grande Soufflerie (expositions)
- g). Demi-Lune (kiosque à musique)
- h). Bassin Octogonal d'Arthelon et son pourtour
- i). Ancienne écurie de la Fontaine des Lynx (buvette)
- j). Villa MOLIERE
- k). Jardin Sauvage
- l). Caserne de Pompiers
- m). Gendarmerie
- n). Poste de Police
- o). Garage et ateliers de la Ville de Meudon
- p). Club House
- q). Vestiaires
- r). Partie du Tapis Vert à défricher et niveler
- s). Franchissement de la Route de la Garonne
- t). Belvédère des Arbres Vorts
- u). Escalier du "Vois-tu Goutte"
- v). Escalier d'Aristote
- w). Porte du Carrefour des Trois Bornes
- x). Grille de l'Etang de Chalais
- y). Mur de l'Avenue de Trivaux
- z). Bassin du Grand Corré
- aa). Bassin de la Grille d'Eau
- bb). Point d'observation depuis le Sud de la Grande Terrasse
- cc). Limite entre le Parc Public et l'Observatoire
- kk). Ancienne butte de tir
- ee). Antenne

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



PLAN GENERAL DES JARDINS ET CHATEAUX DE L'ANCIEN DOMAINE DE MEUDON

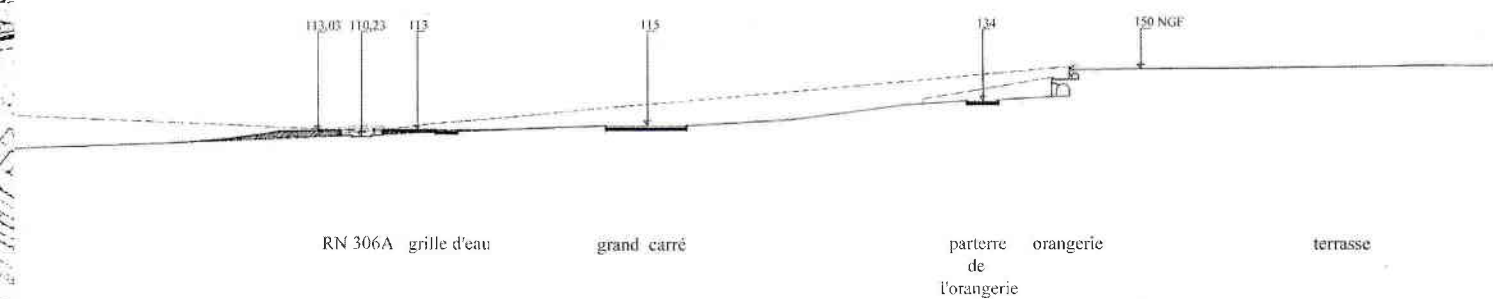
ECHELLE: 1/2000

MICHEL JANTZEN
HISTORIQUES

MEUDON LE 20 JON 1977
ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS
HISTORIQUES 71 AVENUE DU CHATEAU 92190 MEUDON

ETUDE, HISTORIQUE ET ICONOGRAPHIQUE

PROPOSITION POUR UN PROGRAMME
DE REHABILITATION, RESTAURATION
ET AMENAGEMENT



Profil de la partie Sud de la Grande Perspective
dont le plan de réhabilitation figure au verso

